

DANS CE NUMERO :

Circulaire No. 214. Contrôle de l'activité relative à la perception de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels - Les difficultés de la reconstruction

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 792
SAMEDI, 18 OCTOBRE 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LE PROBLEME OUVRIER: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DU CHOLERA	6
CHRONIQUE FISCALE	7
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	8
TEXTES OFFICIELS	9
DANS L'ECONOMIE GRECQUE	11
LES DIFFICULTES DE LA RECONSTRUCTION	12
LA CULTURE COTONNIERE EN PROGRESSION CONTINUE EN U.R.S.S. ...	14
SOCIETE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE S.A.E.: rapport ...	15
LES MARCHES INTERNATIONAUX	16
LE MOUVEMENT MARITIME	17
LA SEMAINE COTONNIERE	18
CES DAMES DE LA CORBEILLE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ETRANGERES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger

Nouvelles sociétés

AMERICAN LLOYD

VOYAGES - TOURISME - TRANSPORTS INTERNATIONAUX



Membres de
L'AMERICAN SOCIETY
of TRAVEL AGENCY, INC. (ASTA)



et de la
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGE

DIRECTION GÉNÉRALE

LE CAIRE, 48, Rue Ibrahim Pacha
B. P 516 — Tél. 54347

SUCCURSALES :

LE CAIRE : 26 a, Rue Cherif Pacha - Tél. 48442
HELIOPOLIS : 7, Rue Ismail - Tél 63821
ALEXANDRIE : 22, Rue Fouad 1er - Tél. 24539
PORT SAID : 28, Rue Fouad 1er - Tél. 8065
A S M A R A : Viale Regina No. 39 - Tél. 6242

L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"LES PYRAMIDES"

**Dehydration Company
of Egypt S.A.E.**

SINCLAIR RECOMMANDE :

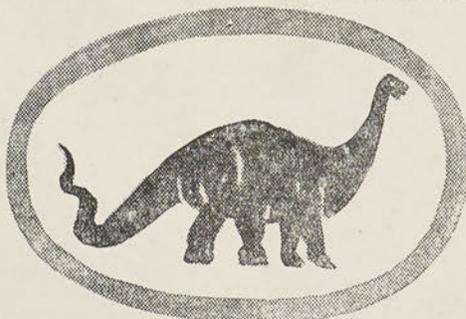
UNE MEILLEURE LUBRIFICATION POUR UN MEILLEUR RENDEMENT



POUR ENTREtenir LES MACHINES EN PARFAIT ÉTAT, UNE LUBRIFICATION EFFICIENTE EST NÉCESSAIRE.

EMPLOYEZ les huiles SINCLAIR

DISTRIBUTEURS ET REPRÉSENTANTS DANS LE MOYEN-ORIENT :

**AMERICAN EASTERN TRADING
& SHIPPING Co. S.A.E.**

R.C. Alexandrie 27182

R.C. Caire 49836

DISTRIBUTEURS EN EGYPTE :

**THE EGYPTIAN INDEPENDENT
OIL Co. S.A.E.**

Le Caire, 11 Rue Saray el Ezbékiah - Tél. 41157
Alexandrie, 6 Rue Chérif Pacha - Tél. 25747

R.C. Alexandrie 18167

R.C. Caire 27699

Un grave danger pour l'économie égyptienne

LE PROBLEME OUVRIER

UN problème qui se pose — et avec quelle acuité — est le problème ouvrier. Ces dernières semaines ont été marquées par des grèves, surtout dans l'industrie de la filature, qui ont pris des proportions considérables.

A un moment donné, à la filature de Mehalla, la situation fut grave. On craignait des actes de sabotage qui auraient mis en danger une partie des usines. Grâce aux efforts de la police, les grévistes ne s'attaquèrent qu'aux bureaux et à la cité ouvrière, qui a coûté plus de deux millions de livres et qui leur est destinée.

A Alexandrie, la Filature Nationale eut à subir deux semaines de grève. A Choubra el Kheima où se trouvent réunies de nombreuses usines, la grève est un mal à l'état endémique. Il y a toujours une ou deux usines qui en sont atteintes.

Un ouvrier est renvoyé pour insubordination ou pour toute autre cause et voilà la grève. Une grève qui fait très vite tâche d'huile...

Jusqu'ici, la grande force de l'économie égyptienne reposait sur le personnel ouvrier. Le travailleur égyptien est solide, sobre, discipliné. Il est meilleur marché que son camarade européen. Et c'était sur cela que l'industrie égyptienne comptait pour se développer et faire face à la concurrence étrangère. Mais ces atouts semblent devoir disparaître, si l'on n'y prend garde immédiatement.

En effet, l'enquête menée à Mehalla el Kobra a prouvé que des meneurs venus du dehors s'étaient infiltrés parmi la main-d'œuvre locale et avaient causé les troubles. Il est bien facile de mener des masses en faisant miroiter devant elles des salaires plus élevés et des avantages dans d'autres domaines. Il est très facile d'attiser le mécontentement de quelques éternels mécontents, de souffler, sur la flamme de façon à la transformer en incendie. Mais ces pêcheurs en eau trouble ne servent point la cause ouvrière. Et il est nécessaire de faire face à leur propagande par une contre-propagande non moins active, non moins efficace.

En effet, qu'advient-il, si l'industrie égyptienne ne pouvant plus faire face à la concurrence étrangère ou ne réalisant plus de profits, décidait de fermer les portes des usines? Ce sera le chômage pour des centaines de milliers d'ouvriers qui, aujourd'hui, gagnent honnêtement leur vie.

D'ailleurs, de nombreuses lois ouvrières ont amélioré, ces dernières années, le sort du travailleur. Aujourd'hui, l'ouvrier jouit d'un congé obligatoire et payé. Il est hospitalisé, il a droit à des médicaments gratuits, toutes les usines employant plus de 50 personnes ont un médecin attaché à l'établissement. D'autre part, les salaires ont été sensiblement relevés. Enfin, le ministère des Affaires Sociales prépare de nouvelles lois comme l'assurance collective et d'autres projets qui seront soumis au Parlement au cours de sa prochaine session.

Toutes ces garanties, tous ces avantages devraient, à notre sens, donner à la main-d'œuvre la certitude que l'on veille sur elle, que ses droits seront respectés, que la tendance des patrons est aujourd'hui nettement dirigée dans le sens du libéralisme. L'ouvrier n'est plus l'individu taillable et corvéable à merci. Il est au contraire un élément vital pour l'économie égyptienne, aussi vital que le capital et les matières premières, car sans bras, aussi bien l'industrie que l'agriculture sont vouées à l'inaction.

Dans ces conditions, quelle est la cause des épidémies de grève dont souffre l'économie du pays?

Le rapport de l'enquête menée à Mehalla le prouve amplement: des meneurs professionnels se sont introduits parmi les masses ouvrières qu'ils cherchent à exploiter. Le problème est grave, comme on le voit. Et le gouvernement se doit d'agir sans retard. Il a les moyens d'arrêter ces pêcheurs en eau trouble et de les mettre hors d'état de nuire.

Aujourd'hui la masse ouvrière est encore disciplinée. Elle a confiance dans les dirigeants du pays. La preuve en est que tant à Mehalla qu'à Alexandrie, les grévistes ont fini par faire confiance au Bureau du Travail. En sera-t-il toujours ainsi? Nous ne le croyons pas, car rien n'encourage autant que l'impunité. Si on laissait les meneurs poursuivre leur œuvre néfaste, rien ne les arrêterait plus. Et l'on risquerait même des troubles à tendance communiste.

Par une propagande bien faite et d'ailleurs honnête, les autorités se doivent de faire comprendre à la main-d'œuvre où réside son intérêt. Elles doivent, d'autre part, mener une lutte active et efficace contre les meneurs professionnels. Ce n'est qu'ainsi que la menace qui pèse sur l'économie égyptienne disparaîtra.

Il faut bien dire qu'à la suite des derniers troubles, la méfiance a remplacé la confiance parmi les capitalistes. Nous connaissons aux moins deux grandes firmes européennes qui comptaient créer en Egypte de grandes industries, attirées, comme elles étaient, par la main-d'œuvre à bon marché et la parfaite discipline qui régnait dans les milieux ouvriers. Ces firmes ont renoncé à leurs projets, dans la crainte des exigences ouvrières.

Est-il dans l'intérêt du pays de faire fuir le capital étranger, simplement parce qu'il ne trouve plus chez nous, la sécurité du point de vue ouvrier à laquelle il aspire!

Il règne parmi les ouvriers un état d'esprit dangereux. Nous n'en voulons pour preuve que la menace de décréter la grève mise en avant par les ouvriers de Choubra el Kheima et de Mehalla par esprit de solidarité avec les officiers de police qui, eux aussi, voulaient croiser les bras pour attirer l'attention des autorités sur leurs émoluments.

Qu'ont à faire les ouvriers des filatures de Choubra el Kheima et de Mehalla avec les officiers de police? Voilà une question qui dépasse notre entendement.

C'est pourquoi, répétons-le, des mesures énergiques doivent être prises, avant qu'il ne soit trop tard.

Jusqu'ici, l'Egypte était dans le domaine de la main-d'œuvre un pays privilégié. Il ne faut pas qu'il tombe dans les mêmes difficultés que la plupart des pays européens. La crise européenne s'accroît à cause des problèmes ouvriers qui constamment se posent. L'Egypte se doit de les éviter si la prospérité dont dépend la vie économique du pays doit être consolidée.

Il faut faire comprendre aux ouvriers que la grève est une arme à deux tranchants et qu'une crise économique les réduira au chômage, source de souffrances et de faim.

CHARLES ARCACHE

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN • TEL 52187 • LE CAIRE



Actualité

ECONOMIE

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU PAYS

S.E. Mahmoud el Darouiche bey a dressé cette semaine un rapport secret, sur l'économie du pays, destiné à S.E. le président du Conseil. Notre confrère "Al Misri" en a publié le texte.

Emus et inquiets à la suite de tout ce qui a été dit et écrit au sujet de la situation financière et économique, certains membres des Commissions des Finances aux deux Chambres du Parlement, avaient exprimé le désir d'avoir un entretien à ce sujet avec le ministre des Finances.

S.E. Abdel Méguid Badr pacha répondant à ce désir a reçu en son cabinet, cette semaine, LL.EE. Ismail Sedky pacha, Samah Moussa bey, Abdel Rahman el Biall bey, Dr. Mourad Sami, Abdel Halim Mahmoud Aly, Mohamed Sakr bey, Zakaria Mahran pacha, Zaki Mikhail Bichara bey, Ata Afifi bey, Farid Abou Chadi bey, Hassan Rachad el Maraghi, Ibrahim Rachid, Chafik Gabr, Amin Said, Hassan Mahmoud Said, Abdel Hamid Ibrahim Saleh, Mohamed El Margouchi bey et Abdel Guéllil Abou Samra pacha, Sami Ragheb pacha, Aly Alouba bey, Dr. Abdel Guéllil el Semri et Mre Abdel Aziz Sabri.

Aux questions posées par S.E. Ismail Sedky pacha, le ministre des Finances a répondu par un exposé clair, en exposant les faits dans leur réalité. Il a précisé que l'Egypte n'est sortie du bloc sterling que quand elle s'était assurée que l'Angleterre avait certainement l'intention de congeler les créances sterling; l'Egypte n'aurait eu donc aucun intérêt à demeurer dans le bloc sterling.

Il a affirmé que le gouvernement avait déjà pris ses dispositions pour pourvoir l'Egypte des dollars qui lui sont nécessaires pour son commerce extérieur. Ainsi il avait proposé aux Etats-Unis de lui fournir 10 millions de dollars en déduction des sommes qu'ils auraient congelés du prêt consenti par eux à la Grande-Bretagne ou bien qu'ils augmentent leurs importations en coton égyptien.

D'autre part, le Canal de Suez nous fournirait un montant important de dollars.

Quant aux francs suisses, le ministre a déclaré que des pour-

parlers sont engagés en vue d'intensifier le commerce avec ce pays. La Suisse a déjà demandé au gouvernement des tourteaux. 1.000 tonnes ont été effectivement exportées à ce jour. Elle a demandé également l'exportation de charbon animal, soit 3.000 tonnes. Nous avons pu jusqu'aujourd'hui récolter deux millions de francs suisses convertibles en dollars, pour prix de ces exportations.

Il a précisé également que l'Egypte a déjà payé trois millions de dollars aux Compagnies de pétrole, sur six millions qu'elle doit pour sa fourniture en cet article. Le pays ne manquera pas ainsi de pétrole.

Enfin, les pourparlers avec le Canada, au sujet du commerce avec ce pays, laissent espérer qu'on arrivera à un accord.

A la fin de l'entrevue, il a été décidé que le ministre convoque le Conseil Supérieur économique, pour lui soumettre la situation du pays. Le ministre a promis de le faire.

L'EGYPTE RESTERA EN DEHORS DU BLOC STERLING

S.E. Abdel Méguid Badr pacha, ministre des Finances, a déclaré à notre confrère "Al Misri" au cours d'une interview, que l'Egypte compte demeurer en dehors du bloc sterling.

Il a précisé que le pays ne tirerait aucun profit en rentrant au sein de ce bloc, parce que la Grande-Bretagne ne serait pas prête à modifier son attitude concernant la non convertibilité des sterling.

Se trouvant dans cette impasse, le gouvernement égyptien a demandé l'aide des Etats-Unis, a ajouté le ministre. Il a ajouté qu'il estime que le gouvernement américain donnera probablement une suite favorable à cette demande, en tenant compte en particulier du ralentissement des relations commerciales entre les deux pays dû à la crise des dollars en Egypte.

Badr pacha a démenti les informations d'après lesquelles le Premier ministre aurait discuté

la question du prêt pendant son séjour aux Etats-Unis; il a précisé toutefois que ce problème a été soulevé après le retour de Nokrachi pacha, et qu'on attend actuellement une réponse américaine.

Le ministre a déclaré que le gouvernement étudie actuellement la relation qu'aura la question du prêt américain avec la situation économique générale du pays. Le gouvernement, a précisé le ministre, étudie actuellement le problème de la révision du programme d'exportations et d'importations de l'Egypte, de façon à satisfaire les besoins essentiels du pays malgré l'insuffisance des devises à sa disposition. La priorité sera accordée aux machines; l'importation des produits de luxe sera par contre interdite.

DE NOUVEAUX POURPARLERS LE MOIS PROCHAIN

Nous apprenons que des nouveaux pourparlers seront engagés au cours du mois de novembre prochain, entre les deux gouvernements égyptien et britannique, au sujet des crédits sterling dus à l'Egypte par la Grande-Bretagne.

On croit savoir que ces pourparlers auront lieu au Caire.

LA LIBERATION DES BIENS ITALIENS

Le Séquestre Général des Biens des Ressortissants Italiens, remettra aux intéressés leurs biens meubles, à partir du 25 octobre. Quant aux biens immeubles, ils ne leur seront consignés qu'après réglemant intégral d'un montant du million de livres, comme convenu dans l'accord conclu entre les deux pays.

AVIS

Le Consulat Général de Belgique à Alexandrie, porte à la connaissance des personnes désireuses de se rendre soit en Belgique, soit au Congo-Belge, que le visa d'entrée ou de transit ne sera accordé que sur présentation du certificat de vaccination anti-cholérique.

AU SUJET DE LA FARINE...

Le pain baladi est mélangé avec du maïs, mais non le pain européen. Le public arrive très difficilement à se procurer de la farine pure et du pain dans plusieurs régions du pays. Le ministère du Commerce et de l'Industrie s'est intéressé à la question et le sous-secrétaire d'Etat à ce ministère a tenu une réunion pour examiner le problème. Il résulte de cet examen que la farine existe en grandes quantités dans les minoteries mais que les particuliers, en apprenant la nouvelle du mélange du pain, se sont précipités pour acheter de la farine, ce qui occasionna la crise actuelle.

Interrogé au sujet de la crise par notre confrère "Al-Ahram", le sous-secrétaire d'Etat à l'Approvisionnement a déclaré entre autres:

— Je voudrais que le public sache que les céréales qui sont à la disposition du ministère suffisent amplement à la consommation locale et que le gouvernement a réussi à importer tout ce qui manque comme blé et maïs.

"En apprenant la nouvelle du mélange du pain, le public a afflué en masse pour acheter de la farine. C'est ce que nous avions prévu. Comme mesure préalable, nous avons donné des instructions aux minoteries d'envoyer dans les marchés du

Caire des quantités de farine mélangée. Mais ces quantités demeurèrent intouchées, le public réclamant de la farine pure, et nous ne sommes pas en mesure de l'approvisionner comme il l'entend. C'est alors que les plaintes affluèrent de partout.

"Toutefois, à l'occasion de l'approche des fêtes, le ministère a préparé des quantités suffisantes de farines pure qui sera vendue au prix de 40 millièmes l'oke, cela sans compter les quantités déjà en vente de farine de luxe. Le public pourra acheter la farine de luxe et la farine pure des coopératives et des commerçants autorisés.

"Le public pourra se rendre au bureau de l'approvisionnement du kism, où il verra, affichée une liste des noms et des adresses des coopératives et des magasins où ils pourront acheter de la farine pure. Chaque carte d'approvisionnement donnera droit à 5 okes, au prix de 40 millièmes l'oke. Il pourra, de plus, acheter de la farine de luxe, 72 o/o, à 7 piastres et demie l'oke."

La farine nouvelle a été mélangée comme suit: un quart de maïs américain rouge, et trois quarts de blé. Il a été décidé que le prix de cette farine sera de 34 millièmes au lieu de 36. Le pain baladi pèsera 63 dirhams au lieu de 60.

locale

ET FINANCES

COMMERCE

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Le gouvernement égyptien a décidé l'importation d'ici la fin de l'année de 10.000 têtes de bétail de la Cyrénaïque.

**

De plus grandes quantités de pommes italiennes ainsi que les fruits palestiniens et syriens seront importées en Egypte.

**

Les autorités compétentes viennent de constituer une commission comprenant des techniciens des deux ministères de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie pour étudier les possibilités d'accroître les exportations égyptiennes.

**

Le gouvernement argentin vient de demander au gouvernement égyptien s'il est en mesure de lui fournir d'importantes quantités d'oignons.

Cette demande est en train d'être étudiée au ministère du Commerce et de l'Industrie, à la lumière des statistiques et des données disponibles sur la production de cette denrée.

**

L'administration de l'industrie a soumis une note au ministère de l'Industrie proposant de restreindre l'importation du lait et des produits laitiers ainsi que du lait en poudre, tout en facilitant l'importation du lait condensé destiné à l'alimentation des enfants.

Cette note suggère d'autre part l'imposition de droits douaniers élevés sur les importations de beurre de table, étant donné que la production locale est suffisante pour les besoins de la population.

Quant aux diverses variétés de fromages elles ne doivent plus être importées, vu que les fabriques égyptiennes sont à même de concurrencer les produits étrangers.

**

Nous apprenons que le gouvernement égyptien entamera des négociations avec l'URSS pour l'échange de blé russe contre tout autre produit local.

HAUSSE DES EXPORTATIONS

Les rapports officiels dressés par le ministère des Finances évaluent l'ensemble des exportations de l'Egypte jusqu'à la fin de l'année courante à 70.000.000 de livres égyptiennes, soit une augmentation de 9.000.000 de livres comparativement aux exportations de l'année écoulée.

Les importations de l'Egypte, au cours de la période allant du 1er janvier à la fin juillet de la présente année se sont élevées à 56.273.528 livres contre 46.630.496 livres, relativement à la période correspondante de l'année écoulée, soit une augmentation de 9.643.032 livres.

Quant aux exportations pour la période sous revue, elles se sont élevées à 45.549.704 livres contre 31.767.305 livres, soit une augmentation de 13.782.399 livres.

Enfin, les exportations du coton se sont élevées à 38.302.346 livres contre 22.137.393 livres, soit une augmentation de 16.165.953 livres.

EGYPTE-CANADA

L'attaché commercial du Canada en Egypte a invité cette semaine la presse à son cabinet pour la présenter à M. James MacKinnon, ministre du Commerce canadien arrivé depuis peu au Caire, venant de l'Afrique du Sud.

M. MacKinnon a dit que le Canada avait grand intérêt à voir ses relations commerciales avec l'Egypte bien assises; c'est la raison pour laquelle il avait été voir S.E. Mamdouh Riaz, le ministre du Commerce avec lequel il avait eu un entretien sur plus d'un sujet intéressant les deux pays.

Le ministre du Commerce canadien a fait part au ministre du Commerce égyptien, du désir du Canada d'importer d'Egypte le coton, les oignons, le charbon animal, la gomme arabique et les fruits contre du blé, des aliments en conserve, des pièces de rechange à l'usage des autos et du papier pour les journaux que serait prêt à exporter le Canada à l'Egypte.

Il a ajouté que le Canada à l'an dernier, importé 900 balles de coton égyptien à longue soie, alors qu'avant la guerre elle importait du coton pour près de trois millions de dollars.

SUISSE-EGYPTE

S.E. Mahmoud Zaki Bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce et de l'Industrie, vient de rentrer de Suisse où il a assisté aux travaux du Comité International des Vivres et de l'Agriculture; Mahmoud Zaki bey a remis à son retour une note au ministère dans laquelle il communique le résultat de ses conversations avec d'importantes personnalités suisses.

En particulier, il relève que le ministre suisse de l'Economie Nationale a déclaré que la Suisse importerait volontiers des produits égyptiens, ce qui permettrait à l'Egypte de disposer d'une quantité importante de francs suisses. Dans sa note Zaki bey suggère d'envoyer en Suisse, l'amidon et du riz, si le Comité International des Vivres donne son approbation. L'Egypte pourrait importer de Suisse des médicaments, des machines électriques, des montres; d'autre part on disposerait des devises nécessaires pour permettre aux personnes malades qui en ont besoin de suivre leur traitement dans les sanatoria suisses.

COTON

STATISTIQUE DES COTONS EGRENES DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA SAISON 1947/48

Le ministère de l'Agriculture annonce que le coton égrené dans toutes les usines d'égrenage en Egypte depuis le commencement de la saison actuelle jusqu'à la fin du mois de septembre 1947 est comme suit:

	Kantars
Amon	—
Karnak	102.582
Menoufi	9.780
Giza 23	—
Giza 7	3.957
Giza 30	5.462
Zagora	258.512
Achmoumi	194.437
Autres variétés	455
Scarto	8.105
Total	583.290

LE COTON EXPORTE EN 1947

Le total des exportations de coton égyptien s'est élevé, au cours de la période allant du début de la saison jusqu'à la semaine présente, à 454.062 kantars contre 498.422 kantars pour la période correspondante de l'année écoulée.

LES OPERATIONS DU TROC DE COTON

Le ministère du Commerce et de l'Industrie, à la suite de l'arrêté pris par le ministère des Finances, au sujet du troc de coton, vient de prendre la décision suivante:

1. — Il est interdit de faire le troc de coton avec les Etats-Unis, pour le motif qu'un quota est établi qu'on ne peut dépasser.

2. — Relativement à la Suisse, le troc ne pourra s'opérer que si la moitié du prix du coton est échangé contre des marchandises, la seconde moitié devant être réglée en devises suisses.

3. — Les marchandises pouvant être échangées contre du coton doivent être restreintes aux matières premières, telles qu'elles sont détaillées dans le premier tableau et dans les limites des prix qui y sont fixés.

4. — Les articles autorisés à être échangés seront publiés, ainsi que les montants pour lesquels chaque article pourra être importé.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION : SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE Propriétaire-éditrice de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS : Un an 6 mois Egypte : P.T. 150 P.T. 80 Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS : 24, rue Galal — Tél. 49000 Le Caire 9, rue Rolo — Tél. 27366 Alexandrie

Rédacteur en Chef : CHARLES ARCACHE Rédaction au Caire : Me. Ch. ATALLA

A L'ATTENTION DES RESPONSABLES!

LES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DU CHOLERA

Ici même, samedi dernier, le **Nouveau Semainier** dénonçait les conséquences économiques de l'épidémie qui sévit en Egypte. Il s'étendait sur les répercussions possibles de la maladie et rappelait à l'ordre les institutions et les organismes responsables du maintien et de la sauvegarde de la sécurité hygiénique du pays. Quelque temps après, à peine une semaine, nous recevions doléances sur doléances de maisons commerciales et d'établissements industriels qui ne parviennent plus à faire leurs encaissements dans certaines régions de l'Egypte, étant donné l'épidémie qui y sévit et les cordons sanitaires établis un peu partout au hasard des décisions administratives.

Certes, il est nécessaire et indispensable que les transports à travers le territoire soient strictement surveillés et nous nous plaindrons même que ce contrôle et les restrictions qu'il comporte n'aient pas été sévèrement établis dès la première heure. Cela nous eût épargné à coup sûr pas mal de déboires et de dangers. Mais toute surveillance suppose une organisation rationnelle, toute restriction comporte une logique et une adaptation pratiques. Nous pouvons dire que cette organisation et cette logique ne règnent pas toujours dans tous les domaines. A preuve les difficultés immenses que rencontre le trafic de paiements — déjà!... — à travers le territoire. Nous n'en voudrions comme témoignage que cette lettre que reçoit une grande firme commerciale et qui lui est adressée par sa banque:

"Nous avons l'honneur de vous informer que par suite de l'irrégularité et, de la suppres-

sion du service postal dans les régions de la province affectées par le choléra:

1. — Nos correspondants ne sont pas en mesure d'adresser l'avis habituel aux tirés les in-

vitant à se présenter en vue du règlement des effets souscrits par eux.

2. — Il est à prévoir que, d'une façon générale, il ne sera pas désormais possible de remettre, aux fins d'encaissement, en province, les effets de votre dossier Encaissement, Garantie ou Escompte.

Dans ces conditions, nous vous prions de prendre note que, sauf avis contraire de votre part, nous parvenant en temps utile, le protêt sera levé contre les tirés sans préavis, et ce dans tous les cas, où nos instructions antérieures comportaient le protêt, faute de paiement.

D'autre part, en attendant la reprise des communications postales normales, nous gardons par devers nous tous effets de votre dossier dont, en raison des échéances à venir la remise à nos Correspondants n'avait pas été effectuée lors du dépôt de votre bordereau.

Conformément à nos conditions générales, nous déclinons, bien entendu, toute responsabilité du chef des circonstances qui précèdent ou autres."

Si nous l'entendons bien, cela équivaut à une espèce de moratoire, plus exactement à un moratoire de fait.

N'y aurait-il donc pas moyen de canaliser régulièrement le courrier vers des régions infectées et les autres, à condition, bien entendu, que les mesures sanitaires soient sauves. La désinfection du courrier ne serait-elle pas possible? ou bien faudrait-il choisir entre la maladie et la faillite?

UNE MISSION COMMERCIALE CANADIENNE PASSE PAR L'EGYPTE

C'est la première fois que le Canada envoie à l'étranger une Mission Commerciale. Soucieux de développer le commerce égyptien, le gouvernement a demandé à cette mission de bonne volonté de s'arrêter en Egypte pour quelques jours.

Cela en valait certainement la peine puisqu'après avoir conféré avec le Ministre du Commerce et de l'Industrie et diverses autres personnalités égyptiennes, le Chef de la Mission Commerciale Canadienne, M. J.A. MacKinnon a pu déclarer à la presse qu'il avait été question d'augmenter les importations de son pays en coton, oignon et riz égyptiens.

Au moment où la pénurie de devises étrangères et particulièrement le manque de dollars se font le plus sentir, le geste du Gouvernement Egyptien sera très apprécié par les milieux commerçants.

On sait que le Canada nous fournit de la farine, du bois, des pièces de rechange pour automobile, du papier-journal et des engrais principalement. Mais non seulement nous manquons de dollars pour nous en procurer, nous nous heurtons aussi aux limites de la production canadienne elle-même qui doit faire face à une demande mondiale énorme depuis la fin de la guerre.

C'est pourquoi nous estimons qu'il ne nous suffira pas d'échanger des conversations intéressantes avec les membres de la Mission Canadienne et de tâcher de passer des commandes aux industriels qui en font partie. Il faudrait s'assurer, dans la conjoncture actuelle, des rapports d'échange plus suivis sinon permanents.

Interrogé sur les intentions de son Gouvernement quant aux possibilités de signer avec l'Egypte un traité de commerce, M. MacKinnon a répondu qu'il n'en était pas question. Il a eu l'occasion d'ajouter que son pays n'avait pas non plus l'intention d'entrer dans des accords de troc avec l'Egypte.

Il n'en reste pas moins que l'on pourrait peut-être examiner avec profit des accords de paiement et une certaine coordination dans les contrôles des importations et des exportations entre les deux pays et quelques avantages douaniers même provisoires.

Nos commerçants pourront alors s'intéresser d'une manière plus sûre aux échanges avec le Canada qui par l'intermédiaire d'une brillante mission commerciale nous a fait savoir qu'il est convaincu qu'il lui faut augmenter ses importations des pays étrangers du bloc dollar afin de résoudre les difficultés de change actuelles et poser les bases d'un commerce plus étendu.

R.D.

CH. A.

CHRONIQUE FISCALE

CIRCULAIRE No. 214

CONTROLE DE L'ACTIVITE RELATIVE A LA PERCEPTION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

1. — Comme les directions et les délégations de l'administration ont été renforcées par différentes nominations de fonctionnaires à leur service, et comme la perception des impôts opérée mensuellement par les délégations est encore loin d'atteindre le chiffre souhaité après ce renforcement, et comme à la suite de cette situation, il est à craindre qu'en plusieurs cas, le droit du gouvernement ne soit en fin de compte prescrit en 1950 — qui est le dernier délai obtenu par l'administration pour rentrer dans ses droits, — et comme enfin il est nécessaire dans ces conditions de surveiller la marche du travail de perception, nous avons annexé à cette circulaire (annexe No. 1) un relevé déterminant le minimum mensuel à percevoir par chaque délégation en ce qui concerne les cas soumis à l'impôt, en sorte que la délégation qui n'atteindrait pas ce chiffre au cours d'un mois quelconque, aura à se rattraper durant le mois suivant. Ce minimum a été fixé en base de la situation des délégations au 1er août 1947.

2. — Les directions devront en conséquence reviser la répartition de leurs fonctionnaires sur les différentes délégations dépendant d'elles, de façon que ces dernières puissent donner le rendement nécessaire pour arriver au minimum requis. Ainsi aussitôt que les cas en souffrance seront terminés, sera-t-il possible de reviser à nouveau la répartition des dits fonctionnaires sur les dites délégations, selon le nombre des contribuables et leur importance dans chacune d'elles.

Les directeurs locaux seront tenus personnellement responsables non seulement du système qu'ils auront organisé pour mettre à jour la perception de l'impôt relativement à ces cas en souffrance, mais encore de la surveillance qu'ils auront pratiquée pour se rendre compte de l'exécution de ce système. Chaque direction est tenue de dresser un rapport mensuel montrant l'étendue de son activité quant à l'exécution de son système.

3. — Il résulte également de la confrontation des statistiques les unes avec les autres que les services de perception et de vérification dans les directions, ainsi que les comités d'estimation des bénéfices, supportent une grande part de la responsabilité découlant du retard incriminé. Nous attirons donc l'attention des directions locales sur le fait que le travail dans les services de perception et de vérification doit aller en harmonie avec celui des délégations. Les directions locales doivent en conséquence et au besoin pourvoir au renforcement de ces services en y adjoignant des fonctionnaires pris dans son personnel propre. D'autre part et dorénavant, ces services seront l'objet d'une inspection méticuleuse et constante.

4. — En vue de rendre le contrôle de ces deux services effectif et efficace, à partir du 1er octobre 1947 (soit pour les états de l'activité de septembre 1947), les instructions suivantes seront suivies :

A) la liste statistique venant à la fin de la situation mensuelle de l'activité (formulaire annexé à la circulaire No. 180 et qui sera défini par "formulaire No. 1 contrôle d'activité), sera remplacée par la liste suivante :

A titre provisoire et pour une fois seulement, il sera dressé et envoyé un relevé du rendement de chaque mois à part, à partir de mai jusqu'à fin août. Ce relevé sera annexé à la situation mensuelle du mois de septembre 1947. Il est à noter que dans ces relevés, un même cas ne doit pas figurer dans plus d'une colonne. Ainsi le cas vérifié et qui aurait fait l'objet d'une perception au cours du même mois ne doit figurer que dans la colonne affectée aux cas dont la perception a été accomplie.

B) Toute délégation en tant qu'unité devra présenter mensuellement les états-statistiques suivants :

a. — Un état de la situation de la perception au 1er de chaque mois (voir circulaire No. 197). Cet état sera défini par "formulaire No. 2 contrôle d'activité".

b. — Un état détaillé du nombre et du degré des cas adressés au cours du mois par la délégation au service de perception

dépendant de la direction locale, ainsi que ce qui lui en aura été retourné par ce service (formulaire No. 3 contrôle d'activité).

c. — Un état détaillant les noms des intéressés dans les dossiers envoyés au service de perception depuis plus d'un mois, sans qu'ils n'aient été retournés par lui à la délégation (formulaire No. 4 contrôle d'activité). Il est permis de se servir d'un seul papier pour les deux formulaires No. 3 et No. 4.

d. — Un état détaillant le nombre et le degré des cas adressés par la délégation au service de vérification dépendant de la direction locale, ainsi que ce qui lui en aura été retourné par ce service (formulaire No. 5 contrôle d'activité).

e. — Un état détaillant les noms des intéressés dont les dossiers auront été envoyés au service de vérification depuis plus d'un mois, sans qu'ils n'aient été retournés par lui à la délégation (formulaire No. 6 contrôle d'activité). Il est permis de se servir d'une même feuille pour les deux formulaires No. 5 et No. 6.

f. — L'activité mensuelle totale de la délégation répartie sur les différentes années fiscales (formulaire No. 9 contrôle d'activité).

C). — Le travail au service de perception doit être en harmonie avec celui des délégations, en sorte que la perception doit être faite et les reçus ("wirds") émis, dans un délai qui ne doit pas dépasser le mois qui suivra la réception des "istimara" d'imposition par la direction locale. Le service de perception devra présenter un état mensuel de son activité (formulaire No. 7 contrôle d'activité).

D). — Le travail doit également être en harmonie entre le service de vérification et les délégations, en sorte que le dossier doit être vérifié dans le mois de sa réception par le service. Ce dernier devra présenter mensuellement un état de son activité (Formule No. 8 contrôle d'activité).

Les services de perception et de vérification doivent mettre à jour tout leur travail en souffrance, dans un délai n'excédant pas fin octobre 1947.

5. — Les directions comprenant un service spécial pour la vérification des cas extraordinaires, chaque maamour en dépendant devra présenter un état mensuel de son activité conformément aux deux circulaires No. 180 et No. 185 (formule No. 1 contrôle d'activité) modifié tel qu'il a été prévu au paragraphe (1) de la présente circulaire.

6. La direction locale devra présenter un état mensuel de son activité, divisé en deux chapitres, le premier comprenant les chiffres répartis sur les différentes délégations (formule No. 10 contrôle d'activité) et le second comprenant les mêmes chiffres mais répartis sur les différentes années fiscales (formule No. 11 contrôle d'activité).

Tous ces états forment une chaîne qui se complète. Ils doivent donc parvenir à l'administration générale, à leur date, c'est-à-dire au plus tard le 10 de chaque mois. Tous les directeurs locaux sont tenus responsables de l'exécution minutieuse ci-dessus; ils doivent donc prendre leurs dispositions à temps pour que ces instructions soient exécutées très minutieusement, car tout retard apporté dans l'envoi de tout ou partie d'entre eux signifierait un retard dans le jugement à apporter sur l'activité de la délégation, de la direction ou du service, et en conséquence un retard dans l'exécution des directives que nous donnons, directives qui sont urgentes. Il y a également lieu de prendre en considération le fait que ces états doivent être dressés par des fonctionnaires administratifs sous la surveillance d'un fonctionnaire technique responsable (le chef maamour dans les délégations ou qui pour lui).

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Syrie

L'INSTALLATION DE LA TAPLINE ET SES PREMIERES ACTIVITES

A la suite d'une entrevue qu'il eut avec le directeur général de la Tapline, M. Chakib Djabri, directeur du service du contrôle des sociétés concessionnaires, a déclaré à la Presse que la Tapline commencera ses travaux aussitôt après la ratification par le Parlement de l'accord conclu avec le gouvernement syrien.

En attendant, M. Djabri a demandé au directeur de la Tapline un état aussi précis et détaillé que possible des besoins de la société en main-d'œuvre, employés et techniciens à fournir par le gouvernement syrien ainsi qu'un exposé de leurs salaires et traitements prévus.

La Tapline n'a pas encore fixé son choix sur le lieu qui sera le centre de ses activités en Syrie, mais l'on pense qu'elle édifiera une petite cité propre à mi-chemin entre Deraa et Kuneitra.

ECHANGE DE BLE SYRIEN CONTRE DE LA FARINE ITALIENNE

En vue d'étudier l'amélioration des récoltes de blé, le gouvernement italien a demandé à la Syrie de lui fournir 2.000 sacs de blé à 5 o/o d'impuretés et de qualité supérieure pour des expériences d'ensemencement en Italie. Ce pays fournirait en échange 2.000 sacs de farine de bonne qualité à 70 o/o d'extraction. Ces opérations se dérouleront au port de Lattaquié.

LA REORGANISATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le ministère de l'Economie Nationale a mis au point un texte législatif portant réorganisation des Chambres de Commerce et d'Industrie sur des bases nouvelles. La nouvelle réorganisation permet ainsi à ces organismes de jouir d'attributions plus étendues, de bénéficier d'emprunts de la part du gouvernement ou des banques et d'exercer une activité plus appropriée et répondant mieux aux nécessités de la situation.

Le nouveau projet de loi prévoit l'institution de Chambres de Commerce et d'Industrie dans chaque ville de plus de 200.000 habitants. Le mode de recrutement des membres demeure tel qu'il était par le passé: les deux tiers sont élus et le tiers restant est désigné par le ministère de l'Economie Nationale.

L'EXPORTATION DE 100.000 OEUFS A DESTINATION DE LA PALESTINE

D'après des informations de presse de Damas le ministère de l'Economie Nationale syrien aurait été sollicité d'une façon pressante en vue d'accorder à un commerçant une licence d'exportation de 100.000 oeufs à destination de Palestine. Après un premier refus, le ministère a cédé aux démarches et accordé l'autorisation demandée, ce qui n'a pas manqué d'entraîner une hausse sensible du prix des oeufs sur le marché de Damas.

RESTRICTIONS SUR LES SORTIES DE DEVISES

Le ministère des Finances a publié une circulaire demandant à tous les services administratifs de l'Etat ainsi qu'aux divers ministères eux-mêmes d'éviter soigneusement à l'avenir tout engagement de dépenses portant sur des attributions de devises rares même si ces dépenses sont estimées nécessaires, et cela en vue de réserver les devises à l'importation de biens d'équipement et de denrées alimentaires indispensables en premier lieu.

Il est notamment recommandé que les fournitures de l'Etat aussi bien que le matériel nécessaire à la bonne marche des services publics soient commandés de préférence auprès des pays à monnaie facile.

Liban

IMPORTATION DE 4.500 TONNES DE RIZ

Le ministère de l'Economie Nationale a fait l'acquisition auprès de M. Wadih Achkar d'une quantité de 1.500 tonnes de riz qu'il distribuera bientôt à la population au prix de 110/115 piastres le kilo.

Par ailleurs, un groupe de commerçants a conclu un accord avec le ministère de l'Economie Nationale pour l'importation du Brésil, sur octroi des devises nécessaires, de 3.000 tonnes de riz qui seront revendues au Liban au prix de 82 piastres le kilo. Cette proposition a été soumise au ministère des Finances pour avis.

LE RELEVEMENT DES PRIX DES CARBURANTS APPROUVES

Avant de quitter Damas pour Paris où il devait représenter la Syrie aux conversations franco-libano-syriennes pour régler les

questions financières et économiques pendantes entre les trois pays, M. Hassan Djébara a fait la déclaration suivante à la presse:

"Par notre admission à la Banque Internationale et au Fonds monétaire, notre monnaie a conservé son taux par rapport aux monnaies des autres Etats membres de l'ONU et notamment par rapport à la livre sterling et au dollar. Les conversations de Paris auront pour objet de consolider encore davantage la garantie de notre monnaie."

LE BUT DES CONVERSATIONS TRIPARTITES PAR LES GOUVERNEMENTS DE SYRIE ET DU LIBAN

Contrairement à tout ce qui avait été dit précédemment à ce sujet, on croit apprendre que les dirigeants syriens et libanais ont approuvé en définitive, au cours d'une récente rencontre, la proposition des sociétés pétrolières pour un relèvement des prix des carburants.

Cette décision serait intervenue à la suite de considérations majeures, en particulier les revenus substantiels que le Trésor retirerait d'une éventuelle augmentation des prix.

LA SAISON D'EXPORTATION DES AGRUMES

Un décret vient de paraître fixant au 25 novembre prochain la date d'ouverture de la saison d'exportation des agrumes libanais.

L'IMPORTATION DU RIZ ET DU CIMENT SANS DEVISES

Une nouvelle de Damas annonce que le gouvernement syrien a autorisé l'importation du riz et du ciment sans devises rares.

On pense qu'une décision analogue sera prise au Liban incessamment.

L'ANGLETERRE INTERDIT L'IMPORTATION DES OIGNONS LIBANAIS

Le ministère de l'Agriculture vient d'être informé que le Département britannique du ravitaillement a interdit à nouveau l'importation d'oignons libanais en Angleterre, à la suite des mesures restrictives prises par les autorités britanniques touchant le commerce extérieur.

Le Gouvernement a demandé à sa Légation à Londres d'entrer en contact avec ces autorités et d'essayer de rouvrir le marché anglais qui fut de tout temps un des principaux clients pour les oignons libanais.

POUR L'INSTITUTION DE CHAMBRES DE COMMERCE LIBANO-FRANÇAISES

Certains journaux annoncent qu'un accord sera bientôt conclu entre les autorités libanaises et françaises pour la création d'une Chambre de Commerce franco-libanaise à Paris et d'une autre Chambre libano-française à Beyrouth.

On croit que M. Hamid Frangé, Ministre des Affaires Etrangères, a d'ores et déjà donné son accord de principe à ce sujet.

Turquie

LE TRAITE COMMERCIAL FRANCO-TURC EST PROLONGE

Le traité commercial franco-turc a été prolongé d'une année à partir du 21 septembre.

Après un échange de notes, les listes annexes à l'accord ont été supprimées et les importations des deux pays bénéficieront désormais du régime général des importations en vigueur dans chacun d'eux.

Depuis la conclusion du traité commercial, en septembre 1946 les échanges franco-turcs ont atteint plus de 2 milliards et demi de francs.

POUR L'IMPORTATION DE CIMENT ROUMAIN

Des pourparlers se déroulent avec la Roumanie en vue de la fourniture de 20.000 tonnes de ciment à la Turquie. On sait que la production des cimenteries roumaines s'est considérablement développée durant les derniers mois, ce qui a permis la reprise graduelle des exportations.

Livres de comptabilité Arabe et Commerce par le Prof. YASSA ABDEL SAYED

	P.T.
1 — Comptabilité Français-Arabe	30
2 — Dictionnaire Français-Arabe	15
3 — Business Terms (English-Arabic) ...	15
4 — Correspond. Commerciale (Français-Arabe)	25

En vente dans les librairies principales et à l'Ecole Fax

TEXTES OFFICIELS

Edition française du J. O. No. 93 du 9 octobre 1947

Décret portant promulgation de la Convention No. 41 (révisée en 1934) concernant le travail de nuit des femmes adoptée par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa dix-huitième session, le 19 juin 1934.

Art. 1. — La Convention No. 41 (révisée en 1934), ci-annexée concernant le travail de nuit des femmes, adoptée par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa dix-huitième session, le 19 juin 1934, et ratifiée par l'Egypte en vertu de l'instrument déposé au Bureau International du Travail le 11 juillet 1947, produira son plein et entier effet à partir du 11 juillet 1948.

Art. 2. — Nos Ministres des Affaires Etrangères et des Affaires Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

FAROUK.

Convention No. 41 concernant le travail de nuit des femmes (révisée en 1934)

La Conférence-générale de l'Organisation Internationale du Travail de la Société des Nations.

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du bureau international du Travail et s'y étant réunie le 4 juin 1934 en sa dix-huitième session.

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions relatives à la révision partielle de la convention concernant le travail de nuit des femmes adoptée par la Conférence à sa première session, question qui constitue le septième point à l'ordre du jour de la session;

Considérant que ces propositions doivent prendre la forme d'un projet de convention internationale, adopte, ce dix-neuvième jour de juin mil neuf cent trente-quatre le projet de convention ci-après qui sera dénommé Convention (révisée) du travail de nuit (femmes) 1934;

ARTICLE 1

(1) Pour l'application de la présente convention, seront considérés comme "établissements industriels" notamment:

- (a) les mines, carrières et industries extractives de toute nature;
 - (b) les industries, dans lesquelles des produits sont manufacturés, modifiés, nettoyés, réparés, décorés, achevés, préparés pour la vente, ou dans lesquelles les matières subissent une transformation, y compris la construction des navires, les industries de démolition, de matériel, ainsi que la production la transformation et la transmission de la force motrice en général et de l'électricité;
 - (c) la construction, la reconstruction, l'entretien, la réparation, la modification, ou la démolition de tous bâtiments et édifices, chemins de fer, tramways, ports, docks, jetées, canaux, installations pour la navigation intérieure, routes, tunnels, ponts, viaducs, égouts collecteurs, égouts ordinaires, puits, installations télégraphiques ou téléphoniques, installations électriques, usines à gaz, distribution d'eau, ou autres travaux de construction, ainsi que les travaux de préparation et de fondation précédant les travaux ci-dessus.
- (2) Dans chaque pays, l'autorité compétente déterminera la ligne de démarcation entre l'industrie, d'une part, le commerce et l'agriculture, d'autre part.

ARTICLE 2.

(1) Pour l'application de la présente convention, le terme "nuit" signifie une période d'au moins onze heures consécutives, comprenant l'intervalle écoulé entre dix heures du soir cinq heures du matin.

(2) Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles affectant les travailleurs employés dans une industrie ou dans une région déterminée l'autorité compétente pourra, après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées, décider que, pour les femmes occupées dans cette industrie ou dans cette région, l'intervalle entre onze heures du soir et six heures du matin pourra être substitué à l'intervalle entre dix heures du soir et cinq heures du matin.

(3) Dans les pays où aucun règlement public ne s'applique à l'emploi des femmes pendant la nuit dans les établissements industriels, le terme "nuit" pourra provisoirement, et pendant une période maximum de trois années, désigner, à la discrétion du

Gouvernement, une période de dix heures seulement, laquelle comprendra l'intervalle écoulé entre dix heures du soir et cinq heures du matin.

ARTICLE 3.

Les femmes, sans distinction d'âge, ne pourront être employées pendant la nuit dans aucun établissement industriel, public ou privé, ni dans aucune dépendance d'un de ces établissements, à l'exception des établissements où seuls employés les membres d'une même famille.

ARTICLE 4.

L'article 3 ne sera pas appliqué:

- (a) en cas de force majeure, lorsque dans une entreprise se produit une interruption d'exploitation impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique.
- (b) dans le cas où le travail s'applique soit à des matières premières, soit à des matières en élaboration, qui seraient susceptibles d'altération très rapide, lorsque cela est nécessaire pour sauver ces matières d'une perte inévitable.

ARTICLE 5.

Dans l'Inde et au Siam, l'application de l'article 3 de la présente convention pourra être suspendue par le Gouvernement, sauf en ce qui concerne les manufactures (factories) telles qu'elles sont définies par la loi nationale. Notification de chacune des industries exemptées sera faite au Bureau International du Travail.

ARTICLE 7

Dans les pays où le climat rend le travail de jour particulièrement pénible, la période de nuit peut être plus courte que celle fixée par les articles ci-dessus, à la condition qu'un repos compensateur soit accordé pendant le jour.

ARTICLE 8.

La présente convention ne s'applique pas aux femmes qui occupent des postes de direction impliquant une responsabilité et qui n'effectuent pas normalement un travail manuel.

ARTICLE 9.

Les ratifications officielles de la présente convention seront communiquées au Secrétaire Général de la Société des Nations et par lui enregistrées.

ARTICLE 10.

(1) La présente convention ne liera que les Membres de l'Organisation internationale du Travail dont la ratification aura été enregistrée par le Secrétaire-général.

(2) Elle entrera en vigueur douze mois après que les ratifications de deux Membres auront été enregistrées par le Secrétaire général.

(3) Par la suite, cette convention entrera en vigueur pour chaque Membre douze mois après la date où sa ratification aura été enregistrée.

ARTICLE 11.

Aussitôt que les ratifications de deux Membres de l'Organisation internationale du Travail auront été enregistrées au Secréariat, le Secrétaire général de la Société des Nations notifiera ce fait à tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail. Il leur notifiera également l'enregistrement des ratifications qui lui seront ultérieurement communiquées par tous autres membres de l'Organisation.

ARTICLE 12.

(1) Tout Membre ayant ratifié la présente convention peut la dénoncer à l'expiration d'une période de dix années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au Secrétaire général, de la Société des Nations, et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée au Secréariat.

(2) Tout Membre ayant ratifié la présente convention qui dans un délai d'une année après l'expiration de la période de dix années mentionnée au paragraphe précédent, ne fera pas usage de la faculté de dénonciation prévue par le présent article sera lié pour une nouvelle période de dix années, et, par la suite, pourra dénoncer la présente convention à l'expiration de chaque période de dix années dans les conditions prévues au présent article.

ARTICLE 13.

A l'expiration de chaque période de dix années à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail devra présenter à la Conférence générale un rapport sur l'application de la présente convention et décidera s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la question de sa révision totale ou partielle.

ARTICLE 14.

(1) Au cas où la Conférence adopterait une nouvelle convention portant révision totale ou partielle de la présente convention, et à moins que la nouvelle convention ne dispose autrement:

- (a) la ratification par un Membre de la nouvelle convention portant révision entraînerait de plein droit, nonobstant l'article 12 ci-dessus, dénonciation immédiate de la présente convention, sous réserve que la nouvelle convention portant révision soit entrée en vigueur;
- (b) à partir de la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention portant révision, la présente convention cesserait d'être ouverte à la ratification des Membres.

(2) La présente convention demeurerait en tous cas en vigueur dans sa forme et teneur pour les membres qui l'auraient ratifiée et qui ne ratifieraient pas la convention portant révision.

ARTICLE 15.

Les textes français et anglais de la présente convention feront foi l'un et l'autre.

Décret portant promulgation de la Convention No. 45 concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa dix-neuvième session, le 21 juin 1935.

Art. 1. — La convention No. 45 ci-annexée, concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa dix-neuvième session, le 21 juin 1935, et ratifiée par l'Egypte en vertu de l'instrument déposé au Bureau International du Travail le 11 juillet 1947, produira son plein et entier effet à partir du 11 juillet 1948.

Art. 2. — Nos Ministres des Affaires Etrangères et des Affaires Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.
(6 octobre 1947).

FAROUK.

Convention No. 45 concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories.

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et s'y étant réunie le 4 juin 1935 en sa dix-neuvième session,

Après avoir décidé d'adopter diverses proportions relatives à l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, question qui constitue le deuxième point à l'ordre du jour de la session.

Après avoir décidé que ces propositions prendraient la forme d'un projet de convention internationale, adopte, ce vingt et unième jour de juin mil neuf cent trente cinq, le projet de convention ci-après qui sera dénommé Convention des travaux souterrains (femmes), 1935:

ARTICLE 1.

Tout l'application de la présente convention, le terme "mine" s'entend de toute entreprise, soit publique soit privée, pour l'extraction de substances situées en-dessous du sol.

ARTICLE 2.

Aucune personne du sexe féminin, quel que soit son âge, ne peut être employée aux travaux souterrains dans les mines.

ARTICLE 3.

La législation nationale pourra exempter de l'interdiction susmentionnée:

- (a) les personnes occupant un poste de direction qui n'effectuent pas un travail manuel;
- (b) les personnes occupées dans les services sanitaires et sociaux;
- (c) les personnes en cours d'études admises à effectuer un stage dans les parties souterraines d'une mine en vue de leur formation professionnelle;
- (d) toutes autres personnes appelées occasionnellement à descendre dans les parties souterraines d'une mine pour l'exercice d'une profession de caractère non manuel.

ARTICLE 4.

Les ratifications officielles de la présente convention seront communiquées au Secrétaire général de la Société des Nations et par lui enregistrées.

ARTICLE 5.

(1) La présente convention ne liera que les Membres de l'Organisation internationale du Travail dont la ratification aura été enregistrée par le Secrétaire général.

(2) Elle entrera en vigueur douze mois après que les ratifications de deux Membres auront été enregistrées par le Secrétaire général.

(3) Par la suite, cette convention entrera en vigueur pour chaque Membre douze mois après la date où sa ratification aura été enregistrée.

ARTICLE 6.

Aussitôt que les ratifications de deux Membres de l'Organisation internationale du Travail auront été enregistrées, le Secrétaire général de la Société des Nations notifiera ce fait à tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail. Il leur notifiera également l'enregistrement des ratifications qui lui seront ultérieurement communiquées par tous les autres Membres de l'Organisation.

ARTICLE 7.

(1) Toute Membre ayant ratifié la présente convention peut la dénoncer à l'expiration d'une période de dix années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au Secrétaire général de la Société des Nations, et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée.

(2) Tout Membre ayant ratifié la présente convention qui, dans le délai d'une année après l'expiration de la période de dix années mentionnée au paragraphe précédent, ne fera pas usage de la faculté de dénonciation prévue par le présent article sera lié pour une nouvelle période de dix années, et, par la suite, pourra dénoncer la présente convention à l'expiration de chaque période de dix années dans les conditions prévues au présent article.

ARTICLE 8.

A l'expiration de chaque période de dix années à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail devra présenter à la Conférence générale un rapport sur l'application de la présente convention et décidera s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la question de sa révision totale ou partielle.

ARTICLE 9.

(1) Au cas où la Conférence adopterait une nouvelle convention portant révision totale ou partielle de la présente convention, et à moins que la nouvelle convention ne dispose autrement:

- (a) la ratification par un Membre de la nouvelle convention portant révision entraînerait de plein droit, nonobstant l'article 7 ci-dessus, dénonciation immédiate de la présente convention, sous réserve que la nouvelle convention portant révision soit entrée en vigueur;
- (b) à partir de la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention portant révision, la présente convention cesserait d'être ouverte à la ratification des Membres.

(2) La présente convention demeurerait en tous cas en vigueur dans sa forme et teneur pour les Membres qui l'auraient ratifiée et qui ne ratifieraient pas la convention portant révision.

ARTICLE 10.

Les textes français et anglais de la présente convention feront foi l'un et l'autre.

MINISTÈRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE

Arrêté No. 497 de 1947 modifiant l'Arrêté No. 63 de 1943 sur la répression des fraudes et falsifications

Art. 1. — Est ajouté à l'article premier de l'Arrêté No. 63 de 1943 modifié consécutivement par l'article premier de l'Arrêté No. 35 de 1945 et l'article premier de l'Arrêté No. 510 de 1946 un nouvel alinéa portant No. 24 ainsi conçu:

(24) Les médecins de l'Administration des Prisons.

Art. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel".

(28 septembre 1947).

Arrêté ministériel No. 517 de 1947 portant institution de la chambre de navigation fluviale

Arrêté ministériel No. 518 de 1947 portant institution de la chambre des entrepreneurs de grands travaux publics et privés

Arrêté ministériel No. 519 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie de conserves alimentaires.

Dans l'économie grecque

QUELQUES ASPECTS DE L'INDUSTRIE GRECQUE

L'industrie n'a pas, en Grèce, l'ampleur qu'elle présente dans d'autres pays et cela parce que le combustible et une bonne partie des matières premières proviennent de l'étranger. Aussi la prédominance appartient-elle à celles des industries utilisant surtout les produits du sol grec comme par exemple l'industrie alimentaire, celle du tabac et l'industrie textile. Il n'empêche que la valeur des produits industriels, presque infime en 1918, a atteint, en 1939 15 milliards 1/2 de drachmes, or, que 81,64 o/o des articles vendus en Grèce étaient de provenance grecque, que, d'année l'importation des matières premières a été en diminuant au profit des matières premières indigènes et qu'aujourd'hui, le nombre d'usines et de fabriques de tous genres dépassé le millier dont 750 dans la seule région de la Capitale (y compris Eleusis et Laurium) et 195 en Macédoine (Thessalonique, Verria, Naoussa). Les autres usines sont disséminées dans le restant du pays et n'ayant pas un caractère régional propre il est difficile de les classer en même temps par catégories et par régions.

Parmi les industries alimentaires, celle des vins et spiritueux, l'industrie meunière et celle des pâtes alimentaires viennent en tête. L'industrie chimique comprend les engrais, la savonnerie, les explosifs, les huiles etc; parmi les industries textiles, qui ont fait de grands progrès tant au point de vue de la qualité que de la quantité, une place à part revient aux fabriques de soieries dont les tissus sont de qualité supérieure et à celles des filés.

Outre l'industrie du tabac, il en est une autre, plus spécifiquement grecque née de la première guerre mondiale et de l'établissement des réfugiés de l'Asie Mineure: c'est celle des tapis dits "d'Orient", qui de 1923 à 1939 a donné du travail à des milliers d'ouvriers. Une statistique de 1937 indique que les 1903 métiers existant à l'époque ont produit cette année là, 59.446 mètres carrés (sans compter la production spéciale des écoles de tapisserie), 44.733 ont été exportés à l'étranger. Quant au stock invendu par suite des hostilités et de l'occupation, il s'élève à environ 40.000 mètres carrés que pourront être rapidement absorbés aussitôt que la vie normale reprendra son cours.

Bien qu'il soit difficile de situer tous les métiers fonctionnant avant la guerre, on peut néanmoins les grouper géographiquement par régions comme suit:

1) Athènes-Le Pirée et leur banlieue.

2) Macédoine (Thessalonique et agglomérations d'alentour, Edessa et Cozani)

3) Thrace.

4) Péloponèse (Andritsena, Dimitsana, Gythion, Spetsai et Hydra)

5) Iles de l'Egée (Chio et Mytilène).

Enfin, en tant qu'il fait vivre des centaines de familles, l'Art Populaire Grec ne peut être considéré, sinon comme une industrie proprement dite, du moins comme un artisanat très développé et à ce titre, trouver naturellement sa place dans une Géographie Economique du Pays.

L'art de chaque région, de chaque province, de chaque département, voire de chaque village, offre des différences locales étonnantes et constitue comme le miroir de l'histoire particulière de ses habitants.

L'art manuel se manifeste dans le costume masculin et féminin, dans le tissage, la broderie, la sculpture sur bois, la céramique, la métallurgie, les étoffes imprimées, l'orfèvrerie, etc.

Les costumes grecs sont nombreux et variés. Chaque contrée présente un type spécial.

La tissanderie, très répandue, constitue une partie d'autant plus importante de l'art manuel qu'elle peut être exercée aussi bien à domicile qu'en fabrique. Larissa, Iriccala, en Thessalie, Xyrochori (Eubée) fabriquent de grandes quantités de lainages; Calamata, de magnifiques soieries, sans parler d'Athènes où l'on trouve des étoffes et des couvertures de laine les plus variées.

L'art de la broderie se divise en deux: l'art continental et l'art insulaire.

Les dentelles et les étoffes très répandues et sont fabriquées comme les broderies, dans de nombreux ouvriers dont les principaux sont à Athènes.

On trouve sur tous les points de la Grèce des ateliers d'articles de céramique, mais surtout à Chalcis (Eubée), à Larissa, à Thessalonique, à Ainos (Thrace) à Volo, en Crète dans l'île de Skyros (Sporades) et ailleurs.

Les ouvrages d'art pastoral sont prospères un peu partout (cannes pour berges, rouets, lyres, autres etc.) et notamment à Vytina (Arcadie) ainsi que dans différents couvents, par exemple au Mont Athos.

Les articles similaires (verres, plateaux, jouets en bois etc.) sont fabriqués dans les prisons grecques et, particulièrement, dans les prisons de femmes d'Epire, d'Athènes, de Corfou (Iles Ioniennes) etc.

Enfin, la métallurgie et l'orfèvrerie sont représentées dans des produits remarquables et originaux, sans parler de la région du Pinde et de la région macédonienne, l'orfèvrerie est également très florissante dans

d'autres parties du pays et notamment en Epire.

LES SOURCES THERMALES

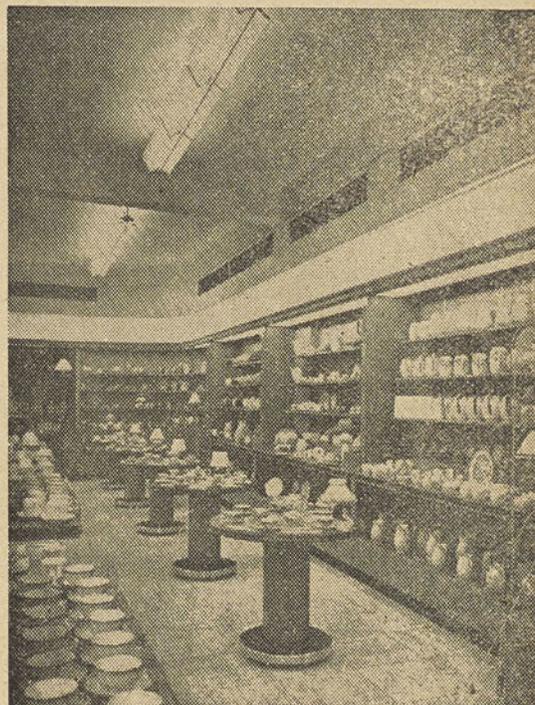
Retour de Grèce, les égyptiens ont été étonnés du nombre extraordinaire de sources thermales que l'on y rencontre et qui sont une des principales richesses de ce pays. On sait en effet qu'en raison de la nature volcanique de son sol, la Grèce compte parmi les pays les plus richement pourvus d'eaux minérales de toutes catégories. Et non seulement le nombre des sources thermales est ainsi très élevé mais leur composition chimique et leur constitution sont telles que l'on peut dire que la Grèce réunit tous les types de sources connues du monde.

En effet les sources thermales grecques enregistrées jusqu'en 1938 s'élèvent au nombre respectable de 154 dont 38 appartiennent à l'Etat et son en exploitation.

Parmi celles-ci, les plus réputées sont les sources d'Addiso, à la pointe de l'Eubée qui sont alcalines, jaillissent près de la mer et paraissent analogues à celles de Baden-Baden; Loutraki, en Attique, en face de Corinthe comparables à celles de Vittel et d'Evian et qui sont également potables. Hypathi en Phthiotide-Phocide (Grèce Continentale) sous l'Oeta, qui ressemblent à celles de Nauheim et de Saint-Mart à Royat, de Kammena Vourla en Locride qui sont très radioactives de Methana, entre Epidaur et Trézène, de Cylène (Elide), de Smokova (Thessalie), de Kalappa, sur la côte occidentale du Péloponèse, etc etc etc.

LA CIRCULATION MONETAIRE

Au 31 août 1947, les banques notes en circulation atteignent Drs. 731.890.847.400, — contre une réserve d'or et de devises étrangères de Drs. 1.067.979.760 soit une couverture de 145,88 o/o.



PHILIPS

LAMPES FLUORESCENTES

La nouvelle lumière!

AGENT EXCLUSIF: GIACOMO COHENCA FILS SAE
LE-CAIRE-ALEXANDRIE-PORT-SAID

LES DIFFICULTES DE PLAN MONNET ET

par RENÉ

ON est frappé de la similitude des deux plans: mêmes problèmes, mêmes solutions appelant mêmes espérances et mêmes risques.

A priori cependant, les objectifs poursuivis de part et d'autre étaient essentiellement différents, M. Monnet et ses collaborateurs se sont efforcés avant tout d'indiquer quels investissements devaient être effectués pour reconstituer et développer les outillages de façon à ramener les conditions d'existence de la population à leur étiage d'avant guerre, puis d'élever le niveau de vie. Les Seize, au contraire, ont eu pour premier dessein de chiffrer en dollars l'importance des besoins de l'Europe avant qu'un équilibre puisse être trouvé.

En fait, les deux études se sont rejointes. M. Monnet a dû rechercher quelles seraient les ressources en matières premières, en énergie, en main-d'œuvre, en francs et en dollars qui seraient nécessaires à la réalisation de son plan. Symétriquement, les Seize ont dû définir le niveau de production à partir duquel l'équilibre des échanges intérieurs pourrait être retrouvé, et établir comment et dans quels délais ce niveau avait des chances d'être atteint. Les besoins exprimés en dollars correspondent donc à la couverture, à la fois du déficit courant et du déficit provoqué par les investissements nécessaires au développement de la production. Les experts du Grand Palais ont donc tracé à l'échelle européenne un plan d'équipement tout comme ceux de la rue de Martignac à l'échelle française. Ils y étaient du reste directement invités par le secrétaire d'Etat Marshall, qui avait mis pour condition à l'aide américaine l'établissement par les nations européennes elles-mêmes d'un programme destiné à remettre sur pied l'économie du continent.



CERTES les différences sont sensibles entre les deux plans. Le plan français n'aborde que très indirectement le problème de la consommation qu'il suppose, dans l'ensemble, résolu. Peut-être est-ce là sa lacune la plus grave car c'est la pression exercée par les besoins courants qui a compromis les équipements. Au contraire, le plan des Seize, indirectement provoqué par l'accroissement des demandes de denrées alimentaires dû au déficit des récoltes met sur le même pied besoins courants et besoins d'équipement.

Mais cette distinction est plus théorique que pratique, ainsi qu'on s'efforcera de l'établir, et d'autre part bien d'autres similitudes sont frappantes.

Des esprits exagérément réalistes ont cru pouvoir faire observer que le plan Monnet, tout comme le plan des Seize, avait eu pour premier objectif d'impressionner favorablement les milieux officiels américains à la veille d'une demande de secours.

On pourra en tout cas observer que les deux plans établis chacun pour quatre ans (Monnet 1947-1950, les Seize 1948-1951) ont une texture identique. Pour tous les grands secteurs, on a estimé année par année les besoins pour aboutir à une récapitulation générale de l'ensemble de la période considérée. Cette méthode était la plus simple et la plus claire. Mais il ne semble pas exagéré de penser que les experts français, grâce à la compétence toute particulière qu'ils avaient acquise, ont pris dans l'élaboration du rapport des Seize un rôle prépondérant et lui ont donné ses contours.

De même enfin, et ceci est essentiel, les deux rapports sont extrêmement concis sur les moyens de réaliser le plan. Cette similitude encore est facilement explicable. En France, où la plupart des secteurs ne sont pas placés sous l'autorité exclusive du pouvoir central, les moyens de direction dont dispose l'Etat sont peu nombreux et d'une efficacité réduite. De son côté la collectivité européenne reste inorganique, et les Seize sont sans pouvoir pour imposer leur volonté à chacun des membres de la conférence. Dans les deux cas on s'est donc borné, sauf exception, à faire état des possibilités hu-

maines, matérielles, techniques et financières, en supposant que ces possibilités seraient utilisées à plein.

C'est la faiblesse de ces constructions, qui risquent de demeurer de belles épures dans le cabinet de l'architecte. On l'a vu pour le plan français, et la même aventure risque de se produire pour le plan des Seize.

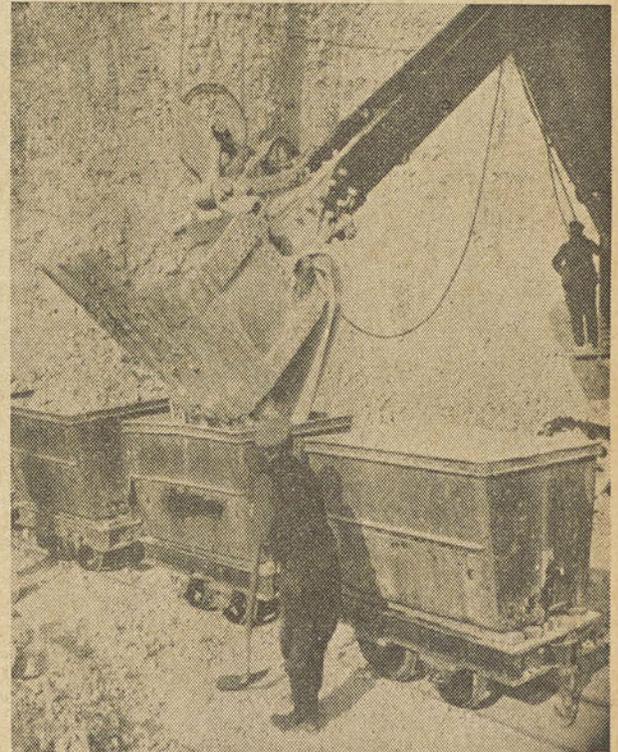
Les moyens dont dispose une collectivité sont limités. Les équipements prévus ne peuvent être effectués qu'à une double condition:

UN PROCÉDE ECONOMIQUE POUR

LES difficultés d'approvisionnement en combustibles s'étant avérées particulièrement graves, la France a cherché à réaliser une économie de charbon dans tous les domaines tout en conservant les qualités de ses différentes productions.

Dans l'industrie du ciment, un ingénieur vient de mettre au point un procédé permettant une économie de charbon d'au moins 30 0/0.

A l'usine de Beaumont-sur-Oise où l'on expérimente le nouveau procédé de fabrication, les wagonnets sont chargés de craie.



Le chargement des wagonnets par la pelle mécanique.

LA RECONSTRUCTION

PLAN DES SEIZE

COURTIN

a) Une partie suffisante du revenu national doit être épargnée;

b) Cette épargne et les crédits étrangers doivent être investis de façon productive.

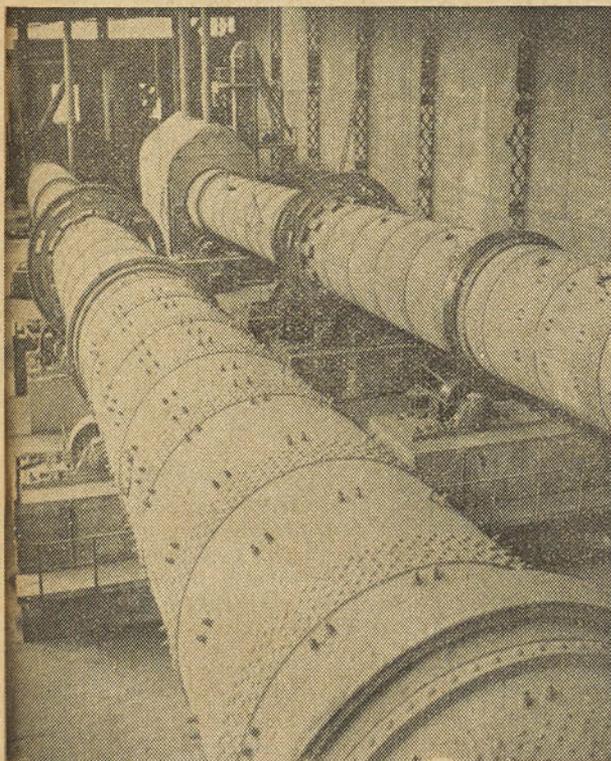
Chez nous les coupes sévères qu'il est nécessaire d'effectuer au plan Monnet sont dues à l'abus des dépenses de consommation, qui ont absorbé une partie excessive des revenus. Sans doute a-t-on reproché au plan d'avoir sacrifié exagérément le train de vie de la nation aux dépenses d'é-

LA FABRICATION DU CIMENT

dans les carrières et ensuite expédiés vers l'usine qui se trouve à proximité. La craie est versée dans des délayeurs en même temps que de la suie et le tout devient un mélange homogène. C'est l'emploi de cette suie à la place de l'argile ordinaire qui fait l'originalité du nouveau procédé.

La pâte obtenue à la suite de cette première opération passe dans une station d'air comprimé qui la refoule à travers d'énormes canalisations. Elle est également amenée dans des cylindres broyeurs où elle est transformée en mouture.

Cette mouture est ensuite passée dans les fours de séchage.



Les fours de séchage à ciment.

quipement. Cette critique paraît mal fondée: il suffit à cet égard de rappeler les gaspillages qui ont été effectués en matière de blé et d'essence. Il est certain qu'une partie plus grande des ressources aurait pu être consacrée aux travaux d'investissements.

A quoi est dû ce déséquilibre? Certes le rationnement et les licences d'importation constituent un frein aux consommations abusives. Mais cet avantage théorique de l'économie dirigée a été en fait plus que compensé par les vices du système.

Trop tardivement, mais de façon très nette, les responsables du plan ont mis l'accent sur le déséquilibre budgétaire. L'accroissement nominal des revenus a en effet gonflé artificiellement la demande en même temps que la hausse continue des prix a suscité la défiance des porteurs de francs et découragé l'épargne. Ces phénomènes sont apparus avec le maximum d'ampleur lorsqu'ils se sont manifestés à travers le budget de l'Etat: les dépenses courantes ont grossi d'une façon telle que les disponibilités réservées aux équipements ont littéralement fondu. Pour être moins visible, le déséquilibre du secteur privé a été aussi grand et aussi grave.

Mais un autre phénomène a joué dans le même sens. Le contrôle économique a maintenu les produits de base à un prix trop faible pendant que le revenu national s'employait dans les secteurs secondaires ou parasites laissés libres en fait ou en droit. Du coup, dans les secteurs-clés, l'incitation à investir a été réduite, pendant que les moyens de financement faisaient également défaut.



Le plan français ne pourrait donc être réalisé dans l'avenir que si le budget était enfin équilibré et si un juste rapport des prix était établi.

Les mêmes risques guettent le plan des Seize. Celui-ci, pour s'inscrire dans les faits, impliquerait avant tout un vaste effort national d'équipement dont nous venons de souligner les difficultés. Semblablement il n'est pas certain que les crédits extérieurs sollicités, même s'ils sont intégralement accordés, assurent le développement prévu des équipements.

Dans une certaine mesure les conditions sont ici plus favorables. L'inflation, les experts l'ont nettement mis en lumière, est contrebattue par l'action des crédits étrangers: les marchandises et les biens d'équipement importés sans contrepartie sont en effet vendus en monnaie nationale, en sorte que les moyens de paiement refluent entre les mains de l'Etat ou de la banque centrale.

L'autre obstacle, en revanche, subsiste, et les experts y ont fait allusion en des termes d'ailleurs insuffisamment précis: "Il sera impossible d'accomplir l'effort correspondant de production avec le rendement et la diversité nécessaires si les productions antiéconomiques sont encouragées, et perpétuées la structure artificielle des prix." Cette petite phrase, perdue au milieu de considérations techniques particulières, donne la clé du problème.

Le plan le mieux étudié et le plus ingénieux restera inopérant sous un régime de prix artificiels. Au contraire, et même en l'absence d'un plan quelconque, l'adaptation s'effectuera et les équipements nécessaires seront effectués si les prix et les marges bénéficiaires s'adaptent aux besoins. Cette idée directrice doit inspirer toute la politique économique.

De tous les prix, le prix de la monnaie, c'est-à-dire le niveau du change, est le plus important et souvent le plus arbitraire. Aucun redressement de la balance des comptes de l'Europe vis-à-vis du reste du monde, et particulièrement du continent américain, n'est concevable si nos prix restent supérieurs à ceux de nos concurrents. Les experts n'ont certainement pas méconnu ce problème, mais on s'étonne qu'ils l'aient abordé de façon si discrète et comme par préterition.

("Le Monde")

LA CULTURE COTONNIERE EN PROGRESSION CONTINUE EN U.R.S.S.

PARMI les plantes industrielles cultivées dans l'Union Soviétique, une des premières places revient au coton, vu son importance pour l'économie nationale, ainsi que pour l'élévation du bien-être de la population. Ce n'est pas sans raison que le coton a été appelé "l'or blanc".

Il y a trente ans, dans la Russie pré-révolutionnaire, cet "or blanc" n'était, cependant, pas très coté. Malgré les conditions de climat favorables des régions frontalières du sud-est de l'Empire tsariste, malgré l'expérience de la culture du coton que la population avait déjà acquise au cours de dizaines d'années, enfin malgré les larges demandes, dont les cotonnades étaient l'objet, la culture cotonnière restait négligée, de même que beaucoup d'autres branches aussi très importantes, de l'économie nationale. Il suffira de dire que la Russie tsariste importait environ 60 o/o de tout le coton qu'elle consommait.

La Grande Révolution d'octobre, en supprimant la propriété privée de la terre et de l'eau (laquelle a une importance considérable pour le développement du coton), a émancipé les forces productives du pays soviétique.

Les quinquennaux stalinien ont été une époque de reconstruction radicale de toute l'économie nationale, y compris la branche très importante de la culture cotonnière.

En ces années, grâce à la collectivisation et à l'aide énorme, accordée par l'Etat, de grands ouvrages d'irrigation ont été construits, des assolements réguliers, ainsi qu'une technique agricole, de premier ordre, ont été introduits. Ces mesures, hardiment et largement réalisées par le gouvernement soviétique, n'ont pas tardé à provoquer dans la culture cotonnière du pays, un essor sans de coton brut au lieu de 7.400.000 quintaux en 1913, soit 323 o/o précédent. Déjà, en 1936, l'URSS produisait 23.900.000 quintaux de plus. De cette façon dès 1936, l'URSS avait conquis, dans la production du coton, la première place parmi les pays européens et la troisième place dans le monde entier, en venant immédiatement après les Etats-Unis et les Indes britanniques.

Les plantations cotonnières de l'URSS ne se bornent plus aux limites de l'Asie Centrale et de la Transcaucasie, comme c'était le cas avant la Révolution. Le coton s'est répandu vers le Nord et vers l'Est du pays. Ainsi, au sud, dans la partie européenne de l'URSS, et notamment dans le Caucase du Nord, et en Ukraine, il a été créé une grande base de culture cotonnière, qui représente la région la plus septentrionale des plantations cotonnières non-irriguées sur tout le globe.

Pendant les quinquennaux, on a considérablement élargi les plantations de coton de qualité supérieure et à longues fibres, et en même temps, l'importance relative du coton irrigué s'est beaucoup accrue. Au cours de cette période, des travaux considérables ont été exécutés dans les régions cotonnières pour aménager de nouveaux systèmes d'irrigation et d'arrosage. Rappelons le système bien connu du Ferghana qui arrose la partie sud de la vallée de Ferghana, le système de Vakhch, au Tadjikistan, de Mougan, en Azerbaïdjan, de l'Ararat, en Arménie, qui ont permis de mettre en valeur plusieurs milliers d'hectares, autrefois négligés, couverts du sel et impropres à la culture.

A la veille de la deuxième guerre mondiale, en 1940, les plantations de coton occupaient, en URSS, une superficie qui dépassait de trois fois et demie celle de la Russie pré-révolutionnaire. L'industrie textile soviétique était complètement ravitaillée en coton indigène et par ce fait, libérée de toute dépendance étrangère.

Pendant la deuxième guerre mondiale, pour des raisons bien compréhensibles, la production du coton baissa quelque peu. La guerre terminée, le gouvernement soviétique adopta des mesures pour stimuler la culture cotonnière. Les résultats de la première année du quinquennal d'après-guerre, ont déjà montré qu'elle progresse rapidement: le plan d'Etat des stockages du coton, en 1946, a été accompli avec excédent; en moyenne, chaque hectare planté a donné 20 o/o de plus qu'en 1945.

La réunion plénière du Comité Central du Parti Communiste (bolchévique) de l'URSS, qui a eu lieu en février dernier, a adopté un grand programme de mesures pour la consolidation et le développement ultérieur de l'économie agricole socialiste. Ce programme assure à l'agriculture un essor qui permettra, dans le délai le plus bref, de créer une abondance de denrées alimentaires pour la population et de matières premières pour l'industrie légère.

Conformément à ce programme général, la réunion plénière du Comité Central du Parti Communiste (bolchévique) de l'URSS,

a proposé de dépasser le niveau d'avant-guerre pour la production du coton au cours des trois années prochaines. Au cours de cette année, la superficie ensemencée de coton sera agrandie de 165.000 hectares et portée à 1.467.000 hectares et, en 1948, à 1.530.000 hectares. La récolte globale du coton brut s'élèvera, vers la fin de 1950, à 3.100.000 tonnes.

L'Etat accorde une aide effective aux cultivateurs du coton dans la réalisation des tâches qui leur sont imposées. Une grande attention est prêtée à la mécanisation des travaux agricoles essentiels. En 1950, le niveau de mécanisation des travaux pour le labourage et les semailles du coton atteindra 95 o/o, pour le sarclage en longueur 90 o/o, pour le sarclage en largeur 40 o/o, pour la cueillette 30 o/o. En outre l'Etat fournit aux kolkhoz et aux sovkhos des républiques cotonnières une grande quantité d'engrais minéraux — 565.000 tonnes.

Les cultivateurs de coton du pays ont exécuté avec un grand enthousiasme les semailles printanières du cotonnier. Parmi les républiques qui cultivent le coton, la RSS de Tadjikie est la première; les kolkhoz de l'Ouzbékistan, de Kirghizie et d'autres, ont aussi effectué les semailles du cotonnier à cadences rapides.

La quatrième Assemblée générale des cultivateurs de coton à l'Ouzbékistan a exposé ses tâches dans sa lettre à Staline, d'une façon précise. "Le coton est nécessaire à notre pays, comme le métal, le combustible et le blé, et nous lutterons pour le coton avec toute l'opiniâtreté propre aux patriotes soviétiques".

Par ces paroles, les cultivateurs de l'Ouzbékistan ont exprimé l'opinion de tous les cultivateurs de coton soviétiques qui luttent avec enthousiasme pour le développement ultérieur de la culture cotonnière du pays, pour accomplir et dépasser le programme de la période quinquennale d'après-guerre.

M. ARKHOV.

(Service de presse soviétique).

LE COTON COLORÉ EN U.R.S.S.

La culture du coton à fibre colorée s'est considérablement étendue en Union soviétique au cours des récentes années. La fibre colorée présente d'immenses avantages pour l'industrie textile, lui permettant d'éviter les frais de teinture en épargner le travail de préparation, et augmentant la résistance du tissu.

La culture du coton coloré a commencé en Union soviétique en 1936. Trois savants russes réussirent, en croisant différentes espèces, à obtenir une plante à fibre verte. Plus tard, c'est un coton marron qui fut découvert. Cette qualité avait cependant des fibres courtes. A la suite de nombreuses recherches et de croisements élaborés, une variété marron clair à fibres de 32 à 33 m/m fut obtenue en 1943.

Aujourd'hui, l'Union soviétique produit du coton marron, rouge, bleu ciel, et un mélange de marron et vert. Cette année-ci la superficie cultivée en coton coloré a été décuplée et l'on s'attend à ce que la production permette la fabrication de plusieurs millions de mètres de tissu en couleur naturelle.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE S.A.E.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES. EXERCICE 1946-47

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le Bilan et le Compte "Profits et Pertes" de l'Exercice Financier clos le 30 Juin 1947.

Les résultats de l'exploitation de notre industrie sont dans leur ensemble satisfaisants, et ce nonobstant les réductions graduelles que nous avons continué à apporter aux prix de vente de nos produits en vue du retour des conditions normales. Ces réductions ont été rendues possibles par suite de la baisse des prix de certaines matières premières et des frais de transport.

Notre production en acide sulfurique nous a permis de satisfaire toutes les demandes du marché local et de transformer des quantités substantielles de cet acide — excédant la consommation du pays — en engrais de superphosphate.

La fabrication de nos autres produits a été poursuivie avec succès. Nous avons dû, au cours de cet exercice, abandonner la fabrication du sulfure de carbone que nous produisions provisoirement pendant la guerre pour répondre aux besoins du marché local de cet article.

Dans le bilan que nous soumettons à votre approbation, nous avons transféré à la "Réserve pour Imprévus" un montant de L.E. 565, reliquat de la "Réserve pour Charges Fiscales" constituée au 30.6.46.

Les profits nets, après déduction des amortissements normaux et de toutes charges, s'élèvent à L.E. 156.396 desquels nous vous proposons de réduire une somme de L.E. 17.800 pour l'acquittement des charges fiscales et une somme de L.E. 35.600 pour la constitution d'une Réserve pour Imprévus.

Après ces déductions, les bénéfices distribuables se soldent à L.E. 102.996 desquels votre Conseil d'Administration propose de prélever les sommes nécessaires pour la distribution d'un dividende total de P.T. 40 net d'impôts ainsi que pour la constitution des réserves ci-après, faite conformément à l'article 57 de

CHOLERA & AUTRES MICROBES,

ne pourront pas vivre dans votre maison, si vous utilisez le **Fameux Désinfectant FURMOTO**, liquide non **Toxique, Incolore et Inodore, sans danger pour les vêtements et tissus.**

PRIX MODERES : Petit flacon P.T. 8
Grand flacon P.T. 15

MODE D'EMPLOI :

A) Au cas d'un malade à la Maison, ajouter une grande cuillerée à soupe de liquide **FURMOTO** à chaque quart de litre d'eau et vaporiser la chambre **Deux ou Trois fois par jour.**

B) Pour une **Désinfection Générale** mettre une cuillerée à dessert à chaque litre d'eau et se rincer les mains après chaque opération. **Il est particulièrement recommandé aux cuisiniers et domestiques de garder un récipient dans la cuisine, rempli de cette solution pour se rincer leurs mains régulièrement.**

C) Renouveler ce mélange une fois par jour.

AGENTS GENERAUX :

ARABIAN STAR TRADING COMPANY L^{td}

Salle d'Exposition : 19, Rue Emad El Dine, Tél. 48050 —
Dépôt Principal : Rue Sahel El Ghelal, No. 1, Tél. 52677.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE S.A.E.

AVIS

Avis est donné par la présente que l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires aura lieu dans les bureaux de la Société, 69, Rue Fouad Ier, à Alexandrie, le Vendredi 31 Octobre 1947, à 11 heures a.m.

ORDRE DU JOUR

- 1.) Rapport du Conseil d'Administration.
- 2.) Rapport des Censeurs.
- 3.) Approbation du Bilan et du Compte Profits et Pertes au 30 Juin 1947 et délibération y relative.
- 4.) Fixation du montant des jetons de présence.
- 5.) Nomination des Censeurs pour l'Exercice 1947-48 et fixation de leurs honoraires.
- 6.) Réélection d'Administrateurs.

Les Actionnaires désirant assister à la dite Assemblée doivent déposer leurs titres avec indication de leur nom et adresse cinq jours francs avant la date de l'Assemblée, à la National Bank of Egypt ou à une des principales Banques du Caire et d'Alexandrie, les actions ainsi déposées devant demeurer jusqu'après la tenue de l'Assemblée.

Pour qu'un actionnaire puisse prendre part à l'Assemblée Générale, il doit être détenteur d'au moins 10 (dix) actions. Il peut se faire représenter par un autre actionnaire possédant lui-même dix actions au moins.

Chaque actionnaire présent à l'Assemblée a droit pour lui-même et pour chacun de ses mandants à une voix pour chaque action.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

nos statuts, c'est-à-dire après le virement à la Réserve Statutaire et la rémunération du Conseil d'Administration:

1.) L.E. 40.000 pour procéder à l'amortissement extraordinaire des installations acquises ou érigées après le 1er Janvier 1940 ainsi qu'à la constitution d'une réserve destinée à faire face aux dépréciations que pourraient subir nos stocks, et ce en conformité avec la Loi No. 60 de 1941 (art. 7 alinéas 1 et 2).

2.) L.E. 10.000 au titre de la Réserve Extraordinaire pour Eventualités constituée pour parer à toute contingence qui pourrait surgir à l'avenir.

Si vous approuvez ces propositions, un dividende de P.T. 40 net d'impôts sera mis en paiement contre présentation du coupon No. 10.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'exécution du projet d'agrandissement de notre Usine, entreprise depuis l'année financière écoulée, en vue de faire face à la situation d'après-guerre, s'est poursuivie activement au cours de l'exercice sous revue. Les fondations et bâtiments nécessaires ont été achevés. De même, nous avons reçu une bonne partie du matériel de la nouvelle installation. L'expédition du solde de ce matériel a été retardée par suite des circonstances anormales en Angleterre, l'hiver dernier, provoquant une pénurie de combustibles et d'énergie électrique, et partant la baisse sensible du rendement industriel de ce pays. Toutefois, nous estimons pouvoir prendre livraison du restant de ce matériel et effectuer le montage de la nouvelle unité au cours de l'exercice prochain.

Aux termes de l'article 21 des statuts, les Administrateurs sortants cette année sont MM. Alfred J. Lian et Silvio Pinto. Ils sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

Avant de clôturer ce rapport, nous voudrions exprimer en votre nom notre entière appréciation à la Direction de votre Société et nos remerciements au Personnel pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

N.B.—La "Revue d'Egypte" publiera dans son prochain numéro le bilan de cette Société.

LES MARCHES INTERNATIONAUX

Le 27 Septembre 1947

BLE

* Le gouvernement français a fait demander au gouvernement soviétique s'il lui était possible de fournir à la France 1.500.000 tonnes de blé et de céréales secondaires. On sait, en effet, que la récolte a été très bonne en URSS et que certains pays de l'Est européen en ont déjà bénéficié.

Le gouvernement soviétique n'a pas encore répondu à cette demande. Dans le cas d'une réponse affirmative, les livraisons devraient être, selon toute vraisemblance, réglées en dollars.

* A Chicago, les blés de toutes les époques sont offerts en baisse de 10 cents. Les "Brokers" signalent que 400.000 bushels ont été offerts (Blé Mai) à des cours en baisse de dix cents. Toutes les livraisons de maïs ont été offertes en baisse maxima autorisée de huit cents. Les avoines de toutes les époques sont en baisse maxima de six cents. A Minneapolis, le blé baisse de 9 5/8 à dix cents. Toutes les livraisons de Winnipeg sont offertes en baisse maxima de dix cents.

* Les cours des principales céréales sur les marchés américains, après avoir subi de violents remous, ont, dans l'ensemble, réagi. Par contre, le prix de l'avoine a enregistré une nouvelle avance, le gouvernement des Etats-Unis envisageant de procéder à des achats d'avoine sur le marché et à des exportations afin de compenser la réduction de ses exportations de blé et de maïs.

* Le gouvernement des Etats-Unis envisage l'achat d'un million de tonnes de blé argentin qui seraient dans la suite exportées vers l'Europe. Toutefois, le prix du blé argentin est sensiblement supérieur au cours américain et l'achat de blé argentin pourrait s'effectuer contre livraison par les Etats-Unis de produits industriels ou manufacturés.

* Les Etats-Unis ont réduit de 35 0/0 par rapport au mois d'oc-

tobre leurs allocations de céréales pour le mois de novembre. L'attribution de la France a été fixée à 134.000 tonnes, aucune allocation n'a été faite à la Grande-Bretagne.

CACAO

* Les cours du cacao à New-York sont toujours remarquablement fermes. La production mondiale est toujours largement déficitaire en regard de l'ensemble des besoins.

* Le cacao a enregistré une nouvelle hausse sur le marché de New-York, où les cours du Bahia ont atteint 36 3/4 cts la livre.

CAFE

* Les exportations brésiliennes se sont élevées à 1.095.296 sacs et la tendance du marché s'est raffermie, les cours marquant une augmentation atteignant jusqu'à 13.69 cruzeiros (1 cruzeiro égale 6 fr. 50) par sac.

Toutefois, les exportateurs brésiliens craignent que les vendeurs américains ne mettent sur le marché les grosses réserves de café de qualité inférieure qu'ils ont accumulées. En outre, des rapports indiquaient que la Belgique envisage une taxe de 450 à 600 francs par 100 kg l'importation ne sont pas sans créer une atmosphère d'inquiétude sur le marché.

* Du 1er juillet 1946 au 30 juin 1947, les exportations de café de la Colombie se sont élevées à 5.340.310 sacs de 70 kg, représentant une valeur de \$ 178.450.789.

CEREALES

* Les directeurs du "Board of Trade" ont examiné la requête gouvernementale concernant le relèvement des couvertures sur les transactions des céréales et n'ont pris aucune décision.

Par contre, ils ont proposé une Conférence entre les délégués des Bourses commerciales et les fonctionnaires du département de l'Agriculture. Les gouverneurs du "Board of Trade" ont adopté une attitude similaire.

* La récolte de céréales au Maroc, qui avait été évaluée à 23 millions de quintaux, n'atteindra que 18 millions de quintaux après battage.

Ce déficit est dû notamment à l'échadage provoqué par le chergui qui a soufflé au début d'avril et à la fin de mai, et à une invasion de sauterelles qui a causé des dommages considérables.

EPICES.

* Sur le marché d'Amsterdam, le poivre noir Muntock est coté 280 florins les 100 kg, CAF port hollandais, tandis que le noir Lampong à décharger en septembre, se situe à 202,50 florins. Le Mace, 1re qualité, est coté 700 florins (1 florin égale 44,88 fr.)

FRUITS ET AGRUMES

* La récolte turque de noisettes n'a atteint cette année que 40 millions de kilos contre 55 millions en 1946. La sécheresse qui a sévi dans plusieurs régions productrices est la cause de cette récolte déficitaire.

La Suisse et les Etats-Unis sont pour le moment les principaux acheteurs. Les prix sont pour la Suisse 315 francs suisses F.O.B. et pour les Etats-Unis F.O.B. 74-75 dollars la tonne.

* L'Equateur a exporté en 1946 1.305.000 régimes de bananes, dont 33 0/0 sur les Etats-Unis. L'exportation est en augmentation de 422.000 régimes sur 1945.

La République Dominicaine a exporté pendant la même année 1.302.600 régimes dont 94.760 sur les Etats-Unis et 57.600 vers le Chili.

* L'ouragan qui s'abattit la semaine dernière sur la Floride a causé beaucoup moins de dégâts que l'on ne le supposait tout d'abord. Ceux-ci s'élèvent à environ 15 millions de dollars. Les plantations d'oranges, de citronniers et de pamplemousses ont souffert plus particulièrement de ce fléau.

(EXTRAIT DES "MARCHES COLONIAUX")



"AL CHARK"

Première Société Anonyme Egyptienne d'Assurance-Vie
Siège Social:

En l'immeuble de la Compagnie
15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha — R.C. No. 35.

Branches Pratiquées:
VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



PORT-SAID

FROM SEA

12/10/47 :

Trondheim
Fouadiéh
Diogenes
Frumenton
Sumatra
River Sider
Rogue River
Egidia
Kenneberg
Sambras
Terpsichore
Americano
Udulis
Darien II
Birhakim

FROM CANAL

12/10/47 :

Sac No. 2
Norsman
Maréchal Joffre
Rhixenor
Sonia
Castleswoods
Lauro Corrado
Gharon Victory
Thordis
Eiokomin

FROM SEA

13/10/47 :

Athos II
Meuse Argon
Gloucester
Durness
Afghanistan
Mareth
Tradesman

Meroe
Skandinavia
Abbeville
Cape San Martin
Exchange
Shedwan
Malabar

FROM CANAL

13/10/47 :

Kotagede
Ravanaas
Wearfield
Kjell
Phrontis
Tibia
Fernpark
Tien Loong
Wave Premier

FROM SEA

14/10/47 :
Sir John Franklin
Aeneas
Borus

Zeitoun
Kana
Lindkerk
P.T. Pathfinder
Mount Liban
Latharna
Henning Maersk
Amarapoora
Cardium
Sicanus

FROM CANAL

14/10/47 :

James R. Willes
Bennevis
Leegwater
Chipolla
Petrolite
Br. Integrity
Mattaponi
Ramses
Campante
Port Fouad
Tanya
Fort Glenlyon

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination	Bateau	Agent	Date
Bombay.	ISLAMI	Savon	29/10
Haifa, Beyrouth, Smyrne, Istanbul, Bourgas, Varna.	BULGARIA	A. Zehil	27/10
Naples, Gènes, Marseille.	PACE	Beyts	23/10
Naples, Gènes.	ARGENTINA	Adriatica	21/10
Naples, Gènes.	BORSI	Adriatica	28/11
Tel Aviv, Beyrouth, Haifa.	BORSI	Adriatica	22/10
Tel Aviv, Beyrouth, Haifa.	DIANA	Adriatica	29/10
Londres, Hull, Anvers.	HELLAS	Tavoularides	20/10
Nord de la France, Anvers.	EGYPTE	Soc. d'Entrp. Com.	27/10
Nord de la France, Anvers.	GIRONDE	Soc. d'Entrp. Com.	28/10
Melbourne.	MISR	Soc. Misr	30/10
Naples, Gènes, Marseille et U.S.A.	MARINE FLIER	American Eastern	21/10
Naples, Gènes, Marseille et U.S.A.	PRESIDENT MONROE	American Eastern	22/10
Bombay, Colombo, Madras, Rangoon et Calcutta.	STEEL CHEMIST	American Eastern	19/10
Colombo.	CAPE SAN DIEGO	American Eastern	25/10
Jaffa, Tel Aviv, Haifa, Massawa.	ARGO	Marittima Italiana	20/10
Jaffa, Tel Aviv, Haifa, Massawa.	PRA	Marittima Italiana	27/10
Limassol, Beyrouth, Haifa.	AEGEAN STAR	Para. et Vouyoucles	28/10
Freemantle (de Port-Said).	PARTI ZANKA	Savon	15/11
Palestine, Beyrouth.	NORTE	Lancaster	25/10
Colombo.	LA CORDILLERA	Barker	22/10
Istanbul, Le Pirée, Gènes, New-York.	T.J. STEVENSON	Cottakis	20/10
Trieste et Venise.	MABRUK	Gen. Nav. of Eg.	19/10
Le Pirée, Salonique.	VENUS	Van Der Zee	18/10
Le Pirée, Istanbul.	STENTOR	Van Der Zee	20/10

LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE

Provenance	Bateau	Agent	Date
Extrême-Orient.	ISLAMI	Savon	27/10
Varna.	BULGARIA	Zehil	25/10
Marseille.	PACE	Beyts	22/10
Londres.	HELLAS	Tavoularides	20/10
Anvers.	EGYPTE	Soc. d'Entreprises	25/10
Anvers.	GIRONDE	Soc. d'Entreprises	26/10
Anvers.	GUNOA	Bernard	30/10
—	NORTE	Lancaster	25/10
—	T.J. STEVENSON	Cottakis	18/10
—	STENTOR	Van Der Zee	19/10
Pacifique	WILLIAM GLACKENS	Scandinavian	24/10
Suède	NORCITA	Scandinavian	2/11
Suède	SUNNANLAND	Scandinavian	5/11
Amérique du Sud.	NORDALAND	Scandinavian	20/10

MARCHANDISES ARRIVEES EN TRANSIT

Par le s.s. "Larenberg" :
17 B/s Hides (Istanbul)
125 B/s Hides (Beyrouth)
68 B/s Hides (Beyrouth)
17 B/s Hides (Palestine)
100 C/s Lemon Squash
3110 C/s Canned Fish Ships Store

Par le s.s. "Clan Forbes", 6/10/47 :
500 C/s Cordials (Malte)
900 C/s Cordials (Chypre)
40 Ctns. Canned Pins (Malte)
49 B/s Dry Hides (Beyrouth)

Par le s.s. "Dengbighshire", 4/10/47 :
50 C/s Rubber (Haifa)
100 C/s Laundry Soap (Chypre)
100 C/s Laundry Soap (Chypre)

Par le s.s. "Magdapur", 11/10/47 :
50 B/s Sugar Twills
54 B/s D.W. Salt Bags (Chypre)
21 B/s Hides
1000 Chests Tea (Transjordanie)
1000 Chests Tea (Benghazi)

Par le s.s. "Marine Snapper" :
20 Pkgs. Buffalo Hides (Istanbul)
500 C/s Washing Soap (Chypre)
45 B/s Rubber (Pirée)
3 B/s C.P. Goods (Chypre)
250 C/s Tea (Syrie)
109 Drums Coconut Oil (Chypre)
112 Pkgs. Rubber (Istanbul)
94 Pkgs Rubber (Beyrouth)
84 C. s Crpe Rubber (Beyrouth)
70 C/s Crepe Rubber (Tel Aviv)
1820 C/s Washing Soap (Chypre).

LA SEMAINE COTONNIÈRE

LA POSITION STATISTIQUE DES LONGUES SOIES

La position de nos cotons de longues soies sur le marché libres, c'est à dire en excluant les stocks détenus par le Gouvernement, semble être particulièrement forte.

La situation du Karnak, qui est la plus importante de nos longues soies, peut être définie comme suit :

Carry-over au 21-8-47	Crs.	3,702,000
Récolte probable de 1947-48	Crs.	1,300,000
Total "visible" pour la Saison	Crs.	5,002,000

MOINS:

Exportations de Septembre	Crs.	311,000
Stocks Gouvernementaux	Crs.	2,848,000
Stocks en Filature	Crs.	30,000

3,189,000

SOLDE "LIBRE" POUR LA SAISON 1947-48 Crs. 1,813,000

Quant au Ménoufi et au Giza 7, leur position s'établit comme suit:

MÉNOUFI

Carry-over au 31-8-47	Crs.	306,000
Récolte probable de 1947-48	Crs.	80,000
Total "visible" pour la Saison	Crs.	386,000

MOINS:

Exportations de Septembre	Crs.	36,000
Stocks Gouvernementaux	Crs.	136,000
SOLDE "LIBRE" POUR LA SAISON 1947-48	Crs.	172,000
	Crs.	214,000

GIZA 7

Carry-over au 31-8-47	Crs.	690,000
Récolte probable 1947-48	Crs.	68,000
Total "visible" pour la Saison	Crs.	758,000

MOINS:

Exportations de Septembre & Consommation locale	Crs.	16,000
Stocks Gouvernementaux	Crs.	487,000
Stocks en Filature	Crs.	16,000
SOLDE "LIBRE" POUR LA SAISON 1947-48	Crs.	519,000
	Crs.	239,000

Ceci nous donne un stock libre de longues soies de:

	Crs.	
Karnak	1,813,000	
Ménoufi	214,000	
Giza 7	239,000	
Divers	60,000	(Sakel Malaki, Amon, etc.)
TOTAL	Crs. 2,326,000	

contre une exportation durant la saison dernière de:

	Crs.	
Karnak	3,470,000	
Giza 7	223,000	
Ménoufi	413,000	
Divers	202,000	
TOTAL	Crs. 4,308,000	

Il serait donc logique de prévoir que les stocks libres de longues soies s'épuiseront rapidement d'ici à la fin du mois de mars prochain, date à laquelle, si la demande continue à être soutenue, le Gouvernement viendra vendre sur le marché une partie des quantités qu'il détient, pour parfaire aux besoins de la Filature.

MARCHE DE MINET EL BASSAL

Le volume des ventes sur notre marché de disponible a atteint cette semaine le chiffre de 14,437 balles contre 13,646 la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

	Cette semaine	La Semaine précédente
LONGUES SOIES		
Karnak	4,781	2,727
Giza 7	489	417
Ménoufi	631	1,046
Maarad		227
Malaki	3	
B/s:	5,904	59 4,476
SOIES MOYENNES		
Giza 30	276	158
COURTES SOIES		
Ashmouni	3,651	3,736
Zagora	4,573 8,224	5,276 9,012
Mixte, Sékina etc.,	33	
TOTAL des ventes	B/s 14,437 contre	B/s 13,646

KARNAK

La demande est beaucoup plus soutenue, et porte sur presque tous les classements. Les très hauts grades continuent à être activement recherchés, et sont payés jusqu'à Tall. 56,50. Tous les autres classements accusent en général une hausse d'environ 50 points.

Le FGF/G fut échangé à Tall. 45. — le GOOD à Tall. 46,50 46,75 le G/FG à Tall. 47,50/48. — le FG à Tall. 49,50 le FGtEX à Tall 53. —/54. — et l'EXTRA à Tall. 55,50/56,50.

MÉNOUFI

Les transactions sur cette variété demeurent assez nombreuses, mais les prix quoique soutenus, n'accusent pas le changement.

Le FGF/G fut payé Tall. 44. — le GOOD Tall. 45. — le G/FG Tall. 46. — et le FG Tall. 47,50.

GIZA 7

La demande continue à être bonne sur les classements de G/FG à FG, payés respectivement Tall. 45,50 et Tall. 45,50. Une légère demande eut également lieu sur les classements de FGF/G à GOOD payés Tall. 44. — et Tall. 45

ASHMOUNI/ZAGORA

La demande sur nos courtes soies continue au même rythme, et à défaut d'un plus grand volume d'affaires, la diminution sensible des arrivages par suite de la mise en quarantaine de certaines régions atteintes par le choléra, et les nombreuses difficultés de transport qui en sont la conséquence, soutiennent efficacement le marché de disponible. D'une manière générale, les cotons "spot" font prime d'environ 25 à 50 points sur les cotons vendus franco-station.

En Zagora, le FGF/G fut échangé à Tall. 39. — le G-1/4 à Tall. 39,50 le GOOD à Tall. 39,75 le G/FG à Tall. 40,25 et le FG à Tall. 41,25.

En Ashmouni, le GOOD fut payé Tall. 40,25/50, le G/FG Tall. 41,25/50 et le FG Tall. 42,42,25.

FRANCO-STATION

Le volume des affaires en franco-station pour livraison octobre à Décembre fut assez satisfaisant, et Mercredi dernier, les prix pratiqués pour les différents classements de nos principales variétés furent les suivants:

Ashmouni FGF/G Tall. 39,25 GOOD Tall. 40,25 G/FG Tall. 41. — 41/25

Zagora: GOOD Tall. 39,50/39,5/8 G/FG Tall. 40. — 40,25 FG Tall. 41,25

Karnak: GOOD Tall. 46,75, G/FG Tall. 47,75, FG Tall. 49,50.

AFFAIRES EN FILATURES

Les affaires avec la Filature furent très soutenues cette semaine, notamment avec les Indes pour du Karnak et de l'Ashmouni, ainsi qu'avec la France pour du Karnak et du Zagora.

Le Board of Trade de son côté semble avoir acheté cette semaine quelques milliers de balles d'Ashmouni de classement GOOD. Il est toujours intéressé dans les hauts grades de Karnak.

L'on nous rapporte par ailleurs qu'une délégation Yougoslave a trouvé au Caire, et qu'il n'est pas impossible en outre que des délégués du G.I.R.C. soient parmi nous bientôt.

Nous croyons savoir que de grosses affaires en compensation ayant la paternité Gouvernementale sont en train d'être traitées avec beaucoup de chances de succès.

La Filature locale fut sur notre marché pour de l'Ashmouni et du Zagora.

LES EXPORTATIONS

Les exportations de la semaine ont totalisé 7,807 balles contre 16,160 la semaine précédente. Elles furent dirigées vers les Pays suivants:

	Balles	
Indes	3,245	(Karnak, Ménoufi, Malaki, Ashmouni, Zagora. etc)
Angleterre	2,267	(Ashmouni)
Italie	752	(Karnak, Ménoufi, Ashmouni, Zagora)
Palestine	705	(Zagora)
Liban	500	(Karnak)
France	178	(Ménoufi)
Grèce	100	(Zagora)
Suisse	60	
TOTAL		Balles 7,807

Ces Dames de la Corbeille

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

BRAVO LA BOURSE !

Recrudescence du choléra, nuges en Palestine et quelque peu aussi en Grèce, il y avait de quoi provoquer à la Corbeille sinon une panique au moins une paniquette. Il semble qu'on s'en tienne à une certaine lourdeur intermittente. N'est-ce pas magnifique?

Les professionnels importants, ceux à même de tater le pouls de la clientèle sérieuse s'accordent à reconnaître qu'il y a un courant indéniable d'achats en titres industriels, à commencer par le Papier et la Sand Brick.

Les valeurs agricoles semblent plus négligées. Est-ce parce que l'avis que j'ai donné la dernière fois produit son effet? Je n'oserais l'avancer. Mais toujours est-il qu'on commence à concevoir que le choléra va rendre difficile l'exécution des différents travaux ruraux, faute de main-d'oeuvre disponible et surtout transportable.

Mais là non plus, on ne constate aucune perte de sang-froid. Il est évident que nos capitalistes savent bien que le choléra passe et que la bonne terre d'Egypte reste.

DEUX EXCEPTIONS NON JUSTIFIEES

Deux valeurs se sont signalées par leur faiblesse; la Salt & Soda et les Egyptian Hôtels.

Pour la Salt & Soda, c'est véritablement déraisonnable. La société vient de passer d'importants contrats pour la production de produits chimiques qui lui rapporteront gros... Et puis se savonna-t-on jamais autant qu'à présent.

Quant aux Egyptian Hôtels, il va de soi que, le choléra ayant pris les proportions que l'on sait, ce n'est plus seulement la clientèle étrangère mais aussi la clientèle locale qui menace de faire plus ou moins défaut.

Mais il convient de réfléchir que c'est pour un temps assez court. Les augures les plus compétents envisagent la fin de l'épidémie vers le 15 novembre. Donc cela laisserait intacte la saison de Noël et du Jour de l'An, toujours brillante dans ces établissements. Enfin et surtout, il s'agit là d'une société solide, des mieux administrées, qui a toujours été prudente dans la répartition des dividendes, qui a de solides réserves. Belle occasion que cette baisse pour les capitalistes raisonnables et patients...

UN SYMBOLE D'OPTIMISME

Il n'y a pas de choléra en Palestine, mais la politique est un mal guère moins redoutable que le choléra. Et dans le grand public on voit l'avenir de ce côté sous un jour assez sombre. Eh bien il n'en est pas de même en bourse. Les Egyptian Hôtels, pour l'expérience a prouvé qu'ils pouvaient être les victimes des troubles sont en ce moment l'objet d'assez nombreuses opérations. Il se trouve des gens — et des gens avisés — à en croire

un remisier de mes amis — pour avoir confiance contre vents et marées.

Il est vrai que, rien que le terrain possédé par cette société vaut des plus largement son capital social.

FILATURE MISR

La récente grève a refroidi pas mal d'amateurs de tranquillité sur cette valeur.

Disons-leur bien gentiment qu'ils se fourrent le doigt dans l'oeil. Il ne s'est agi là que d'un incident qui n'a guère de chances d'avoir de graves lendemains, étant donné la politique généreuse dont fait preuve la Misr envers ses ouvriers: assistance, hôpitaux, réfectoires à prix dérisoires, etc. etc... D'ailleurs quel est le titre en l'an de disgrâce 1947 qui ne présente pas un léger risque?...

Par contre, à l'actif des Filatures on peut révéler qu'elles viennent de recevoir des machines dernier modèle qui leur permettront d'intensifier leur production d'une façon formidable.

Et les dites machines sont pour ainsi dire déjà amorties comme le reste de l'installation.

Est-il besoin d'ajouter quelques considérations, non, n'est-ce pas ?

DAMES, DEMOISELLES ET FILLETTES...

Agents de change et remisiers ont des loisirs par les temps qui courent. Et l'on ne peut toujours parler politique et choléra. Il faut bien se distraire un peu. Aussi bien des propos spirituels naissent-ils à la corbeille. En voici un par exemple dont cette rubrique fut sinon la victime du moins le sujet.

L'un de nos plus sympathiques teneurs de carnet me dit :

— Vous traitez toutes nos valeurs de dames de la corbeille. C'est d'une injustice flagrante.

— Mais oui, voyons, vous devriez avoir un peu plus le sens des préséances. Nos valeurs dûment cotées sont bel et bien des dames, cela est hors de doute. Mais est-il juste de donner le même titre aux "hors-cote". Celles-ci devraient tout au plus être désignées sous le titre de demoiselles.

— Bien, répondis-je, ce que vous dites est des plus logiques. Mais il y a encore les autres, celles qui ne sont même pas admises à figurer sur le tableau "hors-cote".

— Ma foi, celles-là, appelez-les les vierges folles, conclut mon interlocuteur en éclatant de rire.

De fait, n'est-ce pas une vierge folle, la Zama, qui tint la vedette cette semaine?

On ne peut nier qu'elle fasse la petite folle avec ses écarts vertigineux: 1 livre, 3 livres-et-demie, 1 livre-trois-quarts et, à l'heure où j'écris ces lignes entre deux livres-et-quart et deux livres-et-demie.

Nous avons lu dernièrement une étude fort encourageante due à la plume d'un de nos confrères distingués quoique intermittents. Il paraîtrait aussi que le groupe qui est maintenant maître de l'affaire voudrait bien voir le titre remonter à sa valeur nominale. Tout est possible avec cette vierge folle.

Mais, réflexion faite, je préfère baptiser ses soeurs "fillettes" que "vierges folles", n'en déplaise au spirituel teneur de carnet:

CUEILLI A LA CORBEILLE

Voici encore un mot d'esprit entendu l'autre matin en pleine corbeille.

— Menzaleh, Menzaleh! crie de toutes ses forces un jeune remisier. Et l'un de ses aînés de lui répondre avec une feinte indignation:

— Menzaleh'ah non, mon Dieu. Je ne voudrais pas pour tout l'or du monde toucher à ça en temps de choléra.

Si vous voulez les meilleurs produits de la ferme

fournissez-vous à la

HOWIE'S HYGIENIC CREAMERY

Fondée en 1898

L'installation de Lait Pasteurisé la plus moderne
Crème Pasteurisée - Beurre fabriqué chaque jour avec notre
Crème Pasteurisée - Lait caillé préparé journellement

LIVRAISONS A DOMICILE 2 FOIS PAR JOUR

Beurre spécialement préparé et expédié dans toute l'Egypte
et au Soudan.

A. J. HOWIE & Co. Ltd.

**KOUBBEH GARDENS — TELEPHONE 51200 — B.P. 571
LE CAIRE**



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Choléra, politique et finances

L'extension de l'épidémie de choléra et la situation en Palestine ne sont pas de nature à encourager la Bourse des Valeurs. Il faut reconnaître que la menace du choléra est sérieuse et qu'elle peut affecter, si elle durait, l'économie du pays. D'autre part, la crainte d'interventions armées si le partage de la Palestine était décidé, est une autre épée de Damoclès posée sur la tête de la prospérité.

C'est pourquoi, il faut reconnaître que la situation boursière demeure, malgré les handicaps représentés par l'épidémie et le problème palestinien, fort encourageante.

La Bourse n'a pas perdu la tête. Et si certains titres ont perdu quelques fractions, le soutien demeure ferme ce qui laisse espérer un mouvement haussier à la première éclaircie.

Un fait est certain: le capital ne vend pas. S'il ne procède pas à des achats, il refuse de sacrifier des titres qu'il considère excellents et du point de vue intrinsèque et du point de vue rendement.

Le beau bilan de la Financière et Industrielle

D'AILLEURS, le premier bilan de la nouvelle saison, celui de la Financière et Industrielle est symptomatique. Sur un capital de 360.000 livres, la Financière et Industrielle a réalisé un bénéfice de 156.000 livres et fractions, après les amortissements et dépréciations. De cette somme énorme, elle n'a distribué que L.E. 36.000 aux actionnaires, mais le reste, soit environ 120.000 a été affecté à des réserves spéciales, c'est à dire qu'il est allé augmenter le capital de l'affaire.

Voilà pourquoi, il est insensé de penser que les bons titres peuvent baisser d'une façon sérieuse. Si la Financière l'avait voulu, elle aurait pu distribuer non pas P.T. 40 de dividende, mais P.T. 140. Le Conseil d'administration a pensé que la prudence s'imposait. Nul ne lui donnera tort. Néanmoins, ne peut-on pas songer un peu à l'actionnaire qui se voit réduit, par suite de la politique de prudence à outrance, à la portion congrue?

Mais la question n'est pas là. Le bilan de la Société Financière et Industrielle d'Egypte laisse présager des bilans non moins somptueux pour les autres bonnes sociétés anonymes. En décembre prochain, nous aurons les bilans des deux grandes Filatures, la Filature Nationale et la Filature Misr. Malgré les grèves dont elles ont souffert, ces deux affaires présenteront des comptes éloquentes.

Fermeté de la Nationale Papier

D'AILLEURS, certains capitalistes continuent à s'intéresser discrètement aux bonnes valeurs. A peine la Société Nationale du Papier avait-elle baissé au dessous de 11 livres, que des achats eurent lieu. Et en une seule séance, malgré un marché faible, le titre reprenait 35 points. Nous continuons à dire que la Société Nationale du Papier représente au cours actuel un placement de père de famille. Nous avons vu les chiffres de la production et de la vente. Ils sont excellents. La machine pour la fabrication du papier blanc et du papier-journal est en train d'être montée. On y travaille jour et nuit et au début de 1948, la production commencera. Le monde souffre d'une crise de papier et de carton. C'est pourquoi les perspectives de la fabrique nationale du Papier peuvent être considérées avec optimisme.

Détails sur la Rayonne-Misr

UN lecteur nous demande des détails sur la Rayonne Misr. Les titres ont été imprimés et signés et leur distribution a commencé. Comme il s'agit de titres nominatifs, la distribution de tous les titres exigera quelque temps. Le montage des machines à l'usine de Kafr el Dawar est presque terminé. On

L'ECHEANCIER
—
Coupons détachés :
le 15/10.47
Alexandria Water Cy
P.T. 17,1015 net
(intérimaire)

produira pour commencer des filés de rayonne. Le tissage viendra ensuite et la production du papier cellophane, envisagée par la Société, va également commencer. Le capital de la Rayonne-Misr est de deux millions de livres, son siège est au Caire, mais l'usine se trouve à Kafr el Dawar. Les actions sont nominatives et seuls les Egyptiens peuvent être actionnaires de la Société. Le titre n'est pas encore coté en Bourse, mais le sera d'ici quelques mois très probablement.

Faiblesse des valeurs foncières

LES valeurs foncières furent faibles au cours de la semaine sous revue. Ceci est dû, nous dit-on, à l'épidémie de choléra. Mais l'épidémie n'a pas touché la Haute-Egypte et des titres comme la Kom Ombo et le Cheikh Fadl devraient, à notre sens, hausser. Le gouvernement est décidé à aller de l'avant avec l'électrification du réservoir d'Assouan. Ceci devrait être un atout pour les deux sociétés en question, sans compter que leur production n'a nullement souffert du fait du choléra.

Voilà pourquoi nous estimons qu'une amélioration des cours de ces deux titres est certaine dans un proche avenir.

Les valeurs hôtelières

LES valeurs hôtelières, surtout les Egyptian Hotels, furent faibles, ceci est compréhensible, surtout si les mesures tendant à défendre les déplacements entre une ville et une autre sont renforcées. Déjà, on ne peut compter cette année sur le tourisme étranger. Mais la saison en Haute-Egypte, si le choléra n'y fait pas son apparition pourrait être excellente. Et cela se traduira par une amélioration des cours de la Upper.

Les perspectives de la Zama

LA spéculation sur la Zama a continué, comme d'habitude. On haussa d'environ 30 points d'une semaine à l'autre. On essaye de stimuler ce titre — éminemment spéculatif — à coup de détails, mais nous sommes convaincus qu'en Egypte l'industrie de la mise en boîte des fruits et légumes est vouée à l'échec. Nous avons des légumes frais durant toute l'année et à moins de trouver des marchés étrangers, cette industrie ne saurait survivre.

Part de fondateur Sucrieries

LA part de fondateur Sucrieries fut ferme durant la semaine sur des nouvelles que nous allons exporter de grandes quantités de sucre. Si cette exportation devenait un fait accompli, le titre pourrait aller plus haut, car sa chance de salut réside dans l'exportation. Mais on peut demander comme à Soeur Anne, vois-tu l'exportation venir ?

Plastics

COMME d'habitude, la Plastics fit l'objet d'échanges suivis. Elle termine à 660. Les dirigeants sont satisfaits de la marche des affaires. Les machines sont en train d'être montées, mais il ne faut pas s'attendre à des dividendes avant deux ou trois ans.

Pronostics difficiles

IL est assez difficile de faire des pronostics sur la tendance du marché. Tout dépendra de l'évolution de l'épidémie de choléra et de l'affaire palestinienne.

Cependant, lorsque les bilans commenceront à être publiés, il se pourrait que certains titres résistent à leurs détenteurs d'agréables surprises.

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 10 AU 17 OCTOBRE 1947

DESIGNATION DES VALEURS	10 Oct. 1947	17 Oct. 1947	DESIGNATION DES VALEURS	10 Oct. 1947	17 Oct. 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10820	10950	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10250	10285	Heliopolis Acts.	2780	2730
Emp. Coton. 2 3/4%	10030	10035	Heliopolis Fd.	6566	6360
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1700	2700
Athènes	84,5	80	Delta Land	328	323
Banque de Commerce	700	700	Delta Land nom.	300	300
Banque Misr	2200	2264	Gabbari	426	418
Commercial Bank	362	350	Immobilieria	934	930
Foncier Act.	3070	3070	Le Fayoum	171	160
Foncier Fond.	5400	5300	Siouf	900	904
Foncier Obl. 1903	2320	2270	S.I.B.U.R.	375	375
Foncier Obl. 1911	1904	1880	Al Chams	1000	985
Land Bank Act.	890	866	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	7000	6650	Oilfields	405	392
National Bank	3940	3920	Ginners	130	129
Crédit Alexandrin	575	575	Astra	320	320
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	2834	2834
Alex. Water	1720	1654	Sand Bricks	1350	1380
Eaux du Caïre Cap.	505	505	Clothing	620	612
Eaux du Caïre Jce.	1662	1660	Frigorifique	2000	2150
Eaux du Caïre Fd.	10900	10900	Delta Trading	1030	1020
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	403	390
An. Am. Nile	680	705	Rice Mills	515	515
Suez Ile Série	4980	4980	Salt au port.	382	392
Delta Light Priv.	812	812	Salt nom.	370	372
Delta Light Fd.	885	806	Filature Nat.	2520	2524
Eg. Shipping	400	400	G.E.R.C.O.	560	544
La Fluviale	500	500	Fibres Text.	816	798
Menzaleh Acts.	94	88	Plastics	672	656
Menzalah Fd.	510	510	Port-Said	588	578
Trams Caïre Part Soc.	331	332	Pressage	1966	1966
Trams Alex. Div.	2026	2000	Ciment Tourah	2300	2380
Trams Alex. Jce.	218	218	Bolanachi	368	360
United Nile	1426	1426	Tissage	380	380
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	427	427
Eg. Hotels	331	313	Siegwart	1440	1440
Eg. Hotels nom.	307	300	Financière	996	1004
Nungovich	4174	4174	Sucres Ord.	1040	1010
Palestine	240	240	Sucres Priv.	500	518
Palestine nom.	246	246	Sucres Fd.	1776	1786
Upper	496	486	Filature Misr	2376	2364
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	2380	2474
Aboukir	250	245	Kafr El Dawar B.	2640	2640
Anglo-Belgian	344	340	Egrenage	1084	1070
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	2226	2226
Gharbieh Acts.	600	600	Papier	1152	1126
Gharbieh Fd.	150	149	Viticole	792	792
New Egyptian	178	179	Tractor	1390	1370
Sidi Salem	364	355	United Enterprise	381	370
Kom Ombo Acts.	662	644	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4700	4700	Bonded	1920	1890
Behera	1450	1440	Frosted Food	225	200
Cheikh Fadl	520	524	Cicurel	1400	1392
Union Foncière	960	960			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes A la Bourse de Londres

Clôture du 16 octobre	
Acheteurs et vendeurs respectivement:	Egyptian Markets: S. 7/6 — 9/6
Sudan Plantations Syndicate: S. 48/3 — 49/3	Egyptian Salt and Soda: S. 45/- — 55/-
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 6 1/2 — 7 1/2	Egyptian Delta Land: S. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee): £ 12 1/2 — 13 1/2	New Egyptian Co.: S. 26/3 — 31/3
National Bank of Egypt: £ 34 — 40	Abukir Co.: S. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.): S. 100/- — 140/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B": S. 60/- — 62/6

à la Bourse de Paris

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Action)	13.250	Cairo-Heliopolis (P.F.)	30.700
Crédit Foncier (P.F.)	28.100	Suez Canal 3 o/o	24.700
National Bank of Egypt (Action)	17.900	Sucreries d'Egypte (Action)	5.100
Land Bank (Action)	4.200	Sucreries d'Egypte (P. Fond.)	—
Land Bank (P.F.)	36.900	Banque Ottomane	5.400
Cairo-Heliopolis (Act.)	13.600		

Le cours des métaux

A Londres

(Prix officiel, par tonne)

Etain	437	Piomb étranger	90
Aluminium	80	Zinc anglais	70
Cuivre	132	Zinc étranger	70
Piomb anglais	91.10	Fonte	170/3

New-York

Cuivre:		Zinc:	
Electro Con. Valley, disp.	21.225	St. Louis disponible	10 1/2
World Export	21.500	Argent:	
Etain:		En barres	71 3/8
Détroit New-York prop. 30 jours	80	Platine:	
90 jours	80	Disponible	59
Piomb:		Aluminium:	
New-York disponible	15	New-York disponible	15
St. Louis disponible	11.65	Nickel:	
		Electro 99.9 disponible	35

CREDIT FONCIER

OBLIGATIONS 3 0/0 A LOTS
TIRAGES DU 15 OCTOBRE 1947
EMISSION 1903 — 578e TIRAGE

Le No. 696.178 est remboursable par 100.000 frs.
Le No. 357.822 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.:				
406028	464602	548364	648361	716448
423450	480448	574891	651648	723147
425638	495623	622077	684670	731356
426011	514699	622950	696856	742576
435526	535716	634949	711342	796160

EMISSION 1911 — 477e TIRAGE

Le No. 357.822 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.:				
11717	83867	160325	213868	320275
19094	91789	165450	222128	323789
27982	96875	170689	257825	334084
32943	155100	184199	273525	338029
63964	156889	200032	290718	384736

DANS LA PRESSE LOCALE

L'OCTROI DES PERMIS D'IMPORTATION

Un communiqué du ministère des Finances exposait en détail les 1965 permis d'importation, d'un montant de L.E. 14 millions, accordés par le dit ministère durant le dernier trimestre. L'"Ahram" écrit à ce propos:

Le permis d'importation sera accordé en base du capital de l'établissement commercial effectivement versé. Ce capital sera l'élément d'appréciation essentiel pour l'examen de la demande des permis.

POUVOIR D'ACHAT DE LA MONNAIE

Car — n'étaient les circonstances exceptionnelles que nous traversons — la base du permis est le pouvoir d'achat du commerçant ou, en d'autres termes, la valeur de ce qu'il possède en espèces. Il faut donc en dépit des restrictions actuelles conserver à l'argent son pouvoir normal d'achat, dans la mesure du possible. On obtiendra ce résultat en tenant toujours compte du capital versé par le commerçant.

POUR UNE BAISSSE DES COURS DU COTON

Dans une interview accordée au journal "Al Kotla", le sénateur Zakaria pacha se prononce en faveur d'une baisse des cours du coton:

Il faut baisser les cours du coton égyptien si l'on veut que les filatures de Grande-Bretagne et d'ailleurs ne se fournissent pas de préférence sur les marchés américains ou russes.

L'élévation artificielle des prix est dangereuse, car elle pousse le cultivateur à cultiver plus de coton en dépit des restrictions sur l'acréage, auxquelles il croit qu'il est facile d'échapper.

Les pertes importantes subies par les cultivateurs et les spéculateurs après la première guerre mondiale et les lourdes charges assumées par le Trésor pour aider les fermiers à régler leurs dettes aux banques, devraient nous servir de leçon.

LE RETOUR AU BLOC STERLING

Dans un article publié par l'"Ahram", le Dr. Mohamed Aly Rifaat se prononce en faveur d'un retour de l'Egypte au bloc sterling:

Nul ne niera que depuis que l'Egypte a quitté le bloc sterling, toutes sortes de restrictions ont été portées dans les échanges commerciaux de l'Egypte. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la situation actuelle et de la comparer avec la prospérité relative qui a régné durant les mois qui ont suivi la fin de la guerre.

Quoiqu'en dise le ministre des Finances, le fait que l'Egypte ait quitté le bloc sterling — avant de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la pléthore de devises — lui a fait perdre l'avantage d'avoir des échanges commerciaux libres avec les pays du bloc sterling, pays riches en denrées de toutes sortes et avec lesquels nous sommes liés; depuis de très longues années par des liens commerciaux puissants.

En ce qui nous concerne, nous estimons que le retour de l'Egypte au bloc représente des avantages immédiats. Cela vaut mieux que d'éviter par notre détachement dudit bloc des périls lointains qui pourraient ne pas se réaliser.

Prochainement, ouverture
du
RESTAURANT-BAR

LA CIGALE

42, Rue Chérif Pacha,

Le Caire

MENUS DE CHOIX

BOISSONS DE QUALITE

SERVICE IMPECCABLE

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 9 AU 15 OCTOBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Mak. Zaw.	700	80				
	Fèves Adi Zaw.	615	450	Blé	54400	Mais Oweiga	3117
	Mais Oweiga J. Zaw.	229	150	Fèves	1566	Helba	2402
	Mais Oweiga J. Zaw.	200	50	Lentilles	1600	Lupins	350
	Lentilles Ent. Zaw.	445	100	Orge	1037	Sésames	204
				Mais N. el Gam.	6650	Arachides	3054
ATAR EL NABI				Blé	53430	Lupins	430
	Fèves Adi Zaw.	580	200	Fèves	3170	Barsim	100
	Fèves Mak. Zaw.	700	200	Lentilles	1700	Sésames	604
	Lentilles Ent. Zaw.	445	70	Orge	4009	Petit Pois Sec	5
	Lentilles Conc. Zaw.	500	100	Mais N. el Gam.	13302	Lubia Sec	50
	Helba Zaw.	475	150	Mais Oweiga	12000	Férik	70
	Helba Moy.	450	200	Helba	3666	Grain de Lin	80
	Orge Moy.	160	100			Tibn Unité 100 K.	10550
ALEXANDRIE	Fèves Mak. Moy.	680	40	Fèves	2600	Helba	634
	Lentilles C. Zaw.	507	90	Lentilles	923	Lupins	829
				Orge	6596	Sésames	482
				Mais N. el Gam.	15	Riz Glacé	43189
				Mais Oweiga	275	Riz Non Décort.	6352
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 Oks. M. 1)	306.5-309.5					
	Riz Blanc au G. (Ardebs 200)	613-619					
	Riz Non Décort. Jap. Zaw.)	547-553	335	Riz Non Décort.	Usines De Décort.	7069	11911

Nouvelles Sociétés

En commandite

simple

Raison sociale: M. Mizrahi & Co.

Associés: Masseoud Farag Mizrahi, Joseph Yomtob Gammal et un commanditaire.

Capital: L.E. 4100..

Objet: le commerce de papier et carton en général et l'exploitation d'une imprimerie.

Signature et gérance: Mizrahi seul.

Date et durée: cinq ans et trois mois à partir du 1er Octobre 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: N. Kissemlis, D. Calethrianos & Co.

Associés: Nicolas Kissemlis, D. Calethrianos et un commanditaire.

Capital: L.E. 2500.

Objet: le commerce local, le commerce d'importation et d'exportation, l'exploitation et représentation de fabriques et de maisons de commerce, ainsi que de compagnies d'Assurances et les affaires de Banques en général.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 4 Octobre 1947.

En nom collectif

Raison sociale: I. Arditì & Co.

Associés: Isaac Arditì et Lina Abastado.

Capital: L.E. 2000.

Objet: le commerce en général, en gros, demi-gros et détail, l'importation, l'exportation

la commission et la représentation de tous articles de parfumerie et de toilette, bibelots et articles pour cadeaux, sacs pour dames, pour voyages, et autres articles en peaux, et de tous articles de bonneterie et d'habillement, en confection et sur mesure.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans et quatre mois à partir du 1er Septembre 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: S. Kalemian & Co.

Associés: Sarkis Kalemian et Asdghig S. Kalemian.

Capital: L.E. 3000.

Objet: le commerce en gros, demi-gros, et détail de réchauds et lampes à pétrole et leurs accessoires électriques, articles de ménage et bonneterie et autres.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: 17 mois à partir du 1er Août 1947.

Siège: Le Caire, No. 18 rue Gohar el Kaid.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 Août, 1947

publiée en conformité de l'Article 8 des Statuts.

SERVICE D'EMISSION DE BILLETTS DE BANQUE

	L.E.
Or	6.375.874
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	123.624.126
	130.000.000
	L.E.
Billets émis	130.000.000
	L.E. 130.000.000

SERVICES DE BANQUE

Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	L.E. 173.929.703
Titres Divers	417.410
Avances sur Marchandises	967.797
Avances sur Titres	705.659
Autres Avances	1.240.917
Efets Escomptés	209.962
Immeubles	75.000
Placements à courtes échéances	13.431.600
Comptes Banques	19.828.318
Comptes Divers	6.267.270
Encaisse:	L.E.
Billets de la N.B.E.	10.054.073
Autres Billets & Espèces	192.452
	10.246.525

	L.E. 227.320.161
Capital (300.000 Actions de £ 10 chacune, entièrement libérées)	L.E. 2.925.000
Fonds de Réserve :	
Réserve Statutaire	1.462.500
Fonds de Prévoyance	1.462.500
Comptes-Courants, Dépôts et autres	79.270.222
Gouvernement Egyptien	83.989.653
Gouvernement du Soudan	1.359.247
Chèques et Effets à payer	424.371
Comptes Banques	48.166.338
Comptes Divers	8.260.330

